

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

2^e Séance du Lundi 29 Octobre 1973.

SOMMAIRE

1. — **Rappel au règlement** (p. 4973).
MM. Alain Bonnet, le président.
2. — **Loi de finances pour 1974 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4973).
Services du Premier ministre (suite) :
Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.
MM. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
M. Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.
MM. Briane, Marle, Laborde, Hage, Julia, Cazenave, Kiffer, Madrelle, Corréze, Nilès, Gissingier, Stehlin.
Suspension et reprise de la séance (p. 4996).
MM. Josselin, Burckel, Hausherr, Degraeve, Lavielle.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
3. — **Ordre du jour** (p. 4996).

PRESIDENCE DE M. LEON FEIX,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, comme plusieurs de mes collègues, j'ai été surpris de constater que, vendredi soir, alors qu'aucune séance de nuit n'avait été prévue, l'Assemblée a examiné le budget de l'O.R.T.F., c'est-à-dire un des budgets les plus discutables, en raison des récents événements. Or, cette soirée-là, nous regagnions nos circonscriptions pour honorer les rendez-vous que nous avons pris pour samedi, tôt dans la matinée.

N'y aurait-il pas eu, là, une manœuvre tendant à faire intervenir l'examen de ce budget à une heure où de nombreux députés étaient absents, afin de gêner la commission des finances qui n'avait pas autorisé la perception de la redevance ?

M. le président. Monsieur Alain Bonnet, je crois pouvoir vous indiquer que la séance avait été prévue par la conférence des présidents et que l'Assemblée en avait été informée.

De toute façon je ferai part de votre remarque à qui de droit.

M. Alain Bonnet. Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de la section II des services du Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs).

La parole est à M. Louis Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Louis Sallé, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, l'analyse des crédits du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs ayant fait l'objet d'un rapport qui a été distribué, je me contenterai, suivant ainsi les nouvelles dispositions adoptées par la commission des finances, de développer les différentes observations qui figurent dans ce document.

L'un des principaux problèmes que pose ce budget est celui de l'évolution des crédits d'équipement.

Globalement, et si on les compare à ceux de 1973, les résultats ne sont pas mauvais. Certes, les crédits de paiement n'augmenteront que de 3,7 p. 100, mais les autorisations de programme progresseront de près de 15 p. 100, alors qu'elles n'avaient guère augmenté en 1973.

Néanmoins, si l'on situe l'évolution des crédits dans le cadre de la loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, on doit constater que la situation est moins satisfaisante.

En effet, le montant total des sommes affectées à la réalisation de cette loi est inférieur à ce qui aurait été souhaitable. Il en résulte qu'en 1974, avant-dernière année d'exécution de la loi de programme, celle-ci ne sera réalisée qu'à 80 p. 100. Même si un effort important est consenti en 1975, ses objectifs semblent d'ores et déjà hors de portée.

Il s'agit là d'une situation préoccupante. Certes, le secrétariat d'Etat a essayé de pallier ces difficultés en assurant, à l'échelle industrielle, la fabrication de certaines installations et en veillant à ce que celles-ci soient utilisées au maximum. Il n'en demeure pas moins que de nombreux équipements ne pourront pas être construits, bien qu'ils aient été programmés et réclamés par les collectivités locales. On peut aussi se demander si certains équipements légers et peu coûteux n'ont pas été sacrifiés, dans bien des cas, au profit d'installations plus lourdes comme les piscines industrialisées.

Que peut-on faire, dans ces conditions, pour redresser la barre ?

Il existe une possibilité d'améliorer la situation dès l'an prochain : il suffit de débloquer rapidement les cinquante millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle dans le projet de budget pour 1974, au titre des autorisations de programme.

Si ce déblocage intervenait, le pourcentage d'exécution de la loi passerait, l'an prochain, à 63 p. 100, alors que l'objectif prévu était de 71 p. 100. Il en résulterait donc un progrès sensible. Je souhaite vivement que le Gouvernement fasse un geste en ce sens.

Il est néanmoins indispensable — et c'est ma deuxième observation — que le secrétariat d'Etat poursuive son action en faveur de l'emploi à plein temps des installations sportives.

Au cours des années passées, la commission des finances s'est maintes fois préoccupée de ce problème qui avait été aussi abordé à l'occasion de la discussion de la loi de programme. En effet, il est normal que des piscines et des stades, dans des établissements universitaires, par exemple, ne soient utilisés que quelques heures par semaine ou quelques mois par an alors qu'existent ailleurs des besoins urgents.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que l'emploi à plein temps entraîne des difficultés qu'il convient au préalable de résoudre.

En premier lieu, il exige une coordination plus étroite avec les autres ministères intéressés, notamment ceux de l'éducation nationale et des armées.

En second lieu, l'exploitation intensive des équipements entraîne des frais accrus d'entretien et de gardiennage. Il faudrait, par conséquent, prévoir une répartition équitable de ces charges en évitant que les collectivités locales et les administrations ne se renvoient la balle. Il serait donc souhaitable que les responsabilités soient clairement définies.

Ma troisième observation portera sur la politique menée par le secrétariat d'Etat en matière d'enseignement sportif.

Sept cents postes d'enseignant seront créés l'an prochain, ce qui est appréciable. L'accroissement du personnel enseignant sera, en proportion, légèrement supérieur à celui du nombre des élèves.

Toutefois, ce chiffre est nettement inférieur à celui de 1973, car, cette année, 1.350 postes ont été créés.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'effort important consenti cette année dans ce secteur a eu d'importantes répercussions sur le reste du budget. Alors que les dépenses de fonctionnement se sont accrues de 23,8 p. 100, les autorisations de programme ont plafonné.

Pour 1974, une orientation différente — à mon avis, bénéfique — a été adoptée et, comme je l'ai déjà indiqué, une augmentation de 15 p. 100 des autorisations de programme a été décidée.

Par ailleurs, le secrétariat d'Etat continue à développer les centres d'animation sportive qui bénéficieront, l'an prochain, de 540.000 francs de crédits supplémentaires. 160 centres ont été ouverts au 15 septembre 1973, ils s'ajoutent aux 192 centres déjà existants ; 150 autres sont prévus pour 1974.

L'intérêt de ces organismes est qu'il permettent aux élèves de l'enseignement secondaire de pratiquer, sur option, des sports auxquels ils ne peuvent pas avoir accès dans le seul cadre des établissements scolaires et de rompre, par conséquent, avec la monotonie de l'enseignement scolaire de l'éducation physique.

Les centres d'animation sportive ne constituent certes pas une solution magique qui permettra de résoudre, comme par miracle, les problèmes de l'éducation sportive. Ils manquent de personnel d'encadrement et de crédits, et il est indispensable que le secrétariat d'Etat continue à créer, sur une large échelle, des emplois de professeur au cours des années à venir.

Il n'en demeure pas moins qu'ils constituent une initiative intéressante pour étendre l'usage du sport dans le milieu scolaire. Au surplus, leur développement devrait assurer une meilleure

utilisation des équipements sportifs et permettre le recrutement, comme éducateurs sportifs, d'anciens champions dont la valeur professionnelle est incontestable, mais qui ne peuvent pas s'insérer dans les cadres normaux de l'enseignement.

Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvons-nous espérer une réponse rapide et favorable à la demande formulée par certains de vos fonctionnaires ? Je veux parler des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

M. Yves Allainmat. Très bien !

M. Louis Sallé, rapporteur spécial. Depuis 1946, ils attendent qu'on veuille bien leur octroyer un statut, bien que la commission Krieg ait déposé des conclusions plus que favorables. Le Gouvernement se doit de leur donner satisfaction.

En ce qui concerne les activités socio-éducatives financées par le secrétariat d'Etat, une place particulière peut être accordée à l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Cet organisme, qui tire ses ressources de subventions d'égal montant, versées par les gouvernements français et allemand, existe depuis une dizaine d'années, mais son fonctionnement laisse à désirer.

Certes, l'Office assure un volume très important d'échanges entre les jeunes des deux pays, puisque, en 1972, 77.000 Français et 98.000 Allemands ont bénéficié de ses services. Toutefois, son activité subit un certain fléchissement car ses ressources n'ont pas varié depuis 1963, année de sa fondation, en dépit de la hausse des prix et des réévaluations successives du mark.

Devant cet état de choses, les autorités de tutelle ont décidé, par un accord conclu le 22 juin 1973, de procéder à une réorganisation de l'Office pour alléger ses frais de gestion et accroître son efficacité.

Pour réduire les frais de fonctionnement qui s'élèveront, en 1973, à 8.600.000 francs sur un budget total de 47 millions de francs, il a été convenu de supprimer les sections française et allemande et de réduire l'organe d'exécution à un secrétaire général et à un secrétaire général adjoint, de nationalités différentes, qui seront installés à Bonn. En outre, l'effectif du conseil d'administration a été réduit de quarante à vingt-huit membres.

Il a aussi été décidé de modifier les objectifs de l'Office afin de mieux les adapter aux besoins réels.

Il est encore impossible de porter un jugement sur cette réforme puisqu'elle vient seulement d'être amorcée. J'estime cependant qu'elle semble réaliste et qu'elle vient à son heure. Il était temps, en effet, de remédier au malaise incontestable dont souffrait l'Office. Par ailleurs, on ne peut que se réjouir du fait que les pouvoirs publics cherchent un meilleur usage d'une masse de crédits tout de même considérable.

Je voudrais enfin, avec ma dernière observation, aborder un point que l'ancien rapporteur spécial du budget du tourisme que je suis ne peut laisser dans l'ombre. Il s'agit de la responsabilité particulière du secrétariat d'Etat en matière de loisirs.

On oublie trop souvent, en effet, que ce dernier n'est pas seulement responsable de la politique de la jeunesse et qu'une autre de ses missions consiste à offrir des possibilités de loisirs à toutes les catégories et à toutes les classes d'âge des Français.

Cette tâche est d'autant plus urgente que le développement rapide de l'urbanisation et les conditions de vie et de travail qui en découlent créent, chez les habitants des grandes villes, des besoins très importants de détente.

Or, si ces besoins sont relativement bien satisfaits pour la période des vacances d'été, ils ne le sont pas du tout pour les fins de semaine, bien qu'un nombre croissant de citoyens souhaitent s'évader le samedi et le dimanche.

Le secrétariat d'Etat a pris conscience de ce problème. Il envisage d'installer une quinzaine de bases de loisirs, ouvertes à tous, dans la région parisienne, où les besoins sont les plus urgents. Des installations analogues sont en voie de développement dans les banlieues de plusieurs grandes villes de province, notamment de Lyon et de Bordeaux.

De telles opérations me paraissent particulièrement utiles. On peut simplement regretter qu'elles aient été amorcées si tardivement alors que le prix des terrains à bâtir a déjà augmenté dans de fortes proportions à proximité des grandes agglomérations.

Il est donc nécessaire qu'au cours des années à venir une part importante des crédits d'équipement soit consacrée à ces bases de loisirs qui doivent être installées près de tous les centres urbains.

J'écouterai également avec beaucoup d'attention votre réponse à la question posée par le président de notre commission, M. Icart, concernant les stades de neige.

Telles sont les six observations que je voulais présenter et sur lesquelles je souhaite obtenir une réponse favorable du Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans sa séance du 9 octobre, la commission des finances a examiné votre budget avec beaucoup d'attention. Après avoir entendu son rapporteur, elle a constaté que les crédits affectés aux équipements sportifs étaient très insuffisants et que les objectifs fixés par la loi de programme ne seraient pas atteints en 1975.

Elle s'est donc posé la question de savoir si le vote d'une telle loi se justifiait.

Elle considère que les crédits qui vous sont accordés pour 1974 ne permettront pas de rattraper le retard important accumulé au cours des années précédentes.

Aussi, sur ma proposition, a-t-elle voté à l'unanimité un amendement tendant à réduire les crédits prévus au titre V, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, montrant ainsi qu'il ne lui était pas possible d'accepter votre budget, tel qu'il nous est présenté. C'est cet amendement que je défendrai le moment venu.

Par ailleurs, elle m'a demandé de ne recommander l'adoption de votre budget, lors de sa discussion en séance publique, que si des crédits supplémentaires importants vous étaient accordés avant le vote final.

Puisse M. le secrétaire d'Etat au budget, qui est assis près de vous au banc du Gouvernement, entendre mon appel ! Puisse-t-il, surtout, y répondre favorablement ! Il lui appartiendrait alors, soit de nous annoncer officiellement le déblocage des cinquante millions de francs gelés au fonds d'action conjoncturelle, soit de déposer un amendement augmentant, de façon substantielle, vos crédits, ce qui paraît possible dans le cadre de la loi de finances.

Sinon, monsieur le secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, je me verrai dans l'obligation de demander à mes collègues de repousser votre budget.

Croyez bien que je le ferai sans plaisir, plus encore avec regrets. Pourtant, conscient de l'importance de cette décision, je le ferai, sans aucun doute, avec fermeté et détermination. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'Union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un montant total de 1.632 millions de francs — en augmentation de 14 p. 100 sur 1973, compte tenu des autorisations de programme — des initiatives en faveur du sport, un certain courage dans les choix : ce projet de budget pour 1974, à l'exemple de nombre de ceux que j'ai eu l'honneur de présenter depuis douze ans, a été accueilli favorablement par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ce budget ne s'en fait pas moins remarquer par ses ambiguïtés. J'en relèverai trois.

D'abord — vous pardonneriez à votre rapporteur de se répéter d'année en année — une ambiguïté dans sa conception. Sa dénomination : « Budget de la jeunesse, des sports et des loisirs » exprime les meilleures espérances de la collectivité, et semble répondre à l'ambition nationale définie par le VI^e Plan. Pourtant, l'autorité du secrétaire d'Etat reste très sectorielle et ses moyens financiers demeurent très faibles comparés aux dotations considérables prévues par ailleurs pour la formation et la promotion des jeunes.

En outre, depuis deux ans, on a ajouté aux secteurs dont vous avez la responsabilité, monsieur le secrétaire d'Etat, celui des loisirs, dont on ne propose d'ailleurs aucune définition. A titre de simple commentaire je rappellerai que malgré la progression constatée pour 1974, votre budget ne représentera qu'environ 0,77 p. 100 du budget national.

Une ambiguïté apparaît également dans les attributions. Ne parlons pas d'actions concertées entre le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs et le ministère des affaires culturelles ; elles sont à peu près inexistantes. Mais dans le domaine essentiel de l'éducation nationale, les relations ne sont structurées qu'en fonction de principes vêtustes comme l'unicité de l'enseignement primaire ou par des méthodes très conjoncturelles comme c'est le cas pour l'équipement scolaire sportif.

Des initiatives aussi heureuses, à notre sens, que les centres d'animation sportives — C.A.S. — sont-elles reconnues par l'éducation nationale ? Quant au tiers temps pédagogique, qui

devrait être la base d'une doctrine moderne d'enseignement, il n'a pas encore, à ma connaissance, donné lieu à la coopération attendue entre le secrétariat d'Etat et le ministre de l'éducation nationale.

Il est difficile à votre rapporteur pour avis de présenter une estimation plus complète que celle qui figure à la page 20 du rapport écrit de la commission des affaires culturelles. Ce qui me conduit à vous poser une question, monsieur le secrétaire d'Etat : le plafonnement de 1972 — 770 stages pour 19.800 maîtres et 5.000 journées d'information pour 85.000 maîtres — sera-t-il largement dépassé en 1974 et l'implantation géographique — qui couvre soixante départements environ actuellement — sera-t-elle étendue ?

La troisième ambiguïté, complémentaire des deux précédentes, porte sur les moyens.

Deux chiffres, deux pourcentages et un commentaire permettront de mieux cerner ce problème.

En 1958, le dernier budget de la jeunesse et des sports de la IV^e République se montait à 242 millions. En 1974, il sera de 1.670 millions, sans compter l'éventualité de l'intervention du F.A.C., soit plus de sept fois le budget de référence, alors que dans le même temps le budget de la nation quintuplait et que la population jeune, concernée par l'action du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs n'augmentait que de 60 p. 100 environ.

On devrait donc être satisfait d'un effort financier aussi considérable. Or ni les utilisateurs, ni les services, ni vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, ni sans doute le ministre des finances et encore moins les parlementaires ici présents n'êtes satisfaits ; et pourtant ces parlementaires sont tout prêts à appuyer votre action, vous le savez.

Essayons de comprendre les motifs de ces réticences qui risquent de devenir des critiques plus ou moins justifiées.

Prenons un exemple qui nous tient particulièrement à cœur : celui des enseignants d'éducation physique et sportive. En cinq ans, la progression a été de près de 30 p. 100. Malgré ce réel progrès, il eût été nécessaire de créer 1.500 postes nouveaux en 1974 ; le budget n'en prévoit que 700.

Le secrétariat d'Etat répond que l'initiative du « sport optionnel » pour les élèves de l'enseignement secondaire a rendu caduques les normes trop étroites de l'éducation physique et sportive traditionnelle. D'une part le rattrapage des horaires, accepté par 10 p. 100 des enseignants, permettrait de pallier en partie l'insuffisance du nombre de postes nouveaux. D'autre part les centres d'animation sportive vont se multiplier à travers la France et, ainsi, favoriser la pratique de nombreuses activités.

On cite le cas de Strasbourg, où neuf lycées coordonnent leurs emplois du temps et libèrent, deux après-midi par semaine, les 1.350 élèves de leurs classes de première pour la pratique de vingt-deux disciplines sportives.

Cet exemple est en effet remarquable. Mais combien y-a-t-il de centres d'animation sportive en France ? Cent quatre-vingt-douze ont fonctionné en 1972-1973, et 150 vont être créés en septembre 1974. Nous estimons tous, ici, que c'est insuffisant.

On dira — et nous le comprenons — qu'il s'agit d'une réforme profonde et qu'il faut le temps de la faire admettre et de l'implanter. C'est vrai. Mais nous estimons qu'une telle réforme — que nous approuvons — ne pourra être considérée comme acquise que lorsque le dispositif nouveau sera mis en place.

Autre exemple intéressant le personnel et sur lequel j'appelle une fois de plus votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, car je sais qu'il ne vous a pas échappé. L'ouverture vers le « sport optionnel » et le tiers temps rendent plus utile que jamais le travail des inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports détachés du ministère de l'éducation nationale et qui sont les seuls à ne pas bénéficier de statut ; mon collègue M. le rapporteur de la commission des finances a déjà appelé l'attention du Gouvernement sur ce sujet.

Ce cas, cette injustice, nous conduit à rendre plus perceptible l'ambiguïté des moyens. Chaque secrétaire d'Etat ou ministre de la jeunesse et des sports a donné une impulsion particulière aux secteurs qui lui semblaient les plus utiles à l'œuvre commune. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, un effort réel a été fourni pour rendre efficaces les services. Il suffit de consulter la progression des crédits du titre III.

Il semble qu'aujourd'hui vous accordiez un renouveau de confiance à l'initiative des associations et à la politique contractuelle : nous notons une progression de 14 p. 100 des crédits du titre IV « Interventions publiques ». Vous avez raison, mais vous ne pouvez affronter en même temps toutes vos obligations.

Je citerai encore un exemple. Ce sera le dernier, mais non le moindre. Il concerne l'équipement. Vous avez prévu une augmentation de 14,5 p. 100 des autorisations de programme pour 1974. C'est d'autant plus intéressant qu'en 1973, je le rappelle, les autorisations de programme accusaient une diminution de 0,23 p. 100.

Mais il faut juger la troisième loi de programme dans son ensemble. J'en étais le rapporteur et je sais qu'une de ses ambitions était de rattraper le retard de la deuxième loi de programme, exécutée à 79,2 p. 100.

Quelle sera la proportion d'exécution, l'année 1974 comprise ? Soixante p. 100 ! Et il n'y aura qu'une année, la dernière du Plan, en 1975, pour rétablir l'équilibre. Le pouvez-vous, même avec l'aide massive du fonds d'action conjoncturelle ? Vous répondrez certainement « non » à cette question, monsieur le secrétaire d'Etat.

Et pourtant !... Et pourtant, qui peut nier l'immense effort accompli depuis dix ans pour transformer le paysage sportif de la France ? Des milliers de piscines, de stades, de gymnases, de foyers. Chacun peut le constater.

Mais la conséquence de la tragique carence de la IV^e République dans le domaine de la jeunesse et des sports...

M. Henri Lavielle. Tragique ? Non ! Et Léo Lagrange ?

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Oui, tragique carence malheureusement, messieurs les socialistes, depuis la disparition de Léo Lagrange, auquel d'ailleurs je rends hommage dans mon rapport écrit.

M. Henri Lavielle. Il y a eu d'autres événements !

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Ces conséquences n'ont pu être toutes évitées et des retards subsistent en dépit de l'évidente bonne volonté et de l'imaginaire réelle des services du secrétariat d'Etat.

L'ambiguïté tient donc, en permanence, au déséquilibre existant entre un budget résolument progressif mais inadapté pour répondre aux besoins de culture, de sport et de loisirs qui se multiplient dans notre société en mutation et dont, par ailleurs, le budget national accélère la mutation. C'est, si j'ose dire, une progression arithmétique affrontant une progression géométrique. Il est bien évident qu'elle ne la rattrapera jamais.

Jamais, à moins que... Et j'en viens à ma conclusion. Elle sera double.

Elle sera positive en ce qui concerne le budget pour 1974. Avec les moyens dont vous disposez, il est probable que vous ne pouvez mieux faire, à l'exclusion toutefois de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dont les défaillances exigent une prompt concertation entre le secrétariat d'Etat et le ministère de l'éducation nationale.

Mais ma conclusion sera pleine d'inquiétude pour l'avenir, si l'Etat ne prend pas conscience qu'une refonte globale de sa politique de jeunesse est devenue une priorité dans notre société française.

Il ne s'agit pas de doubler ou non votre budget. Il s'agit d'une volonté politique donnant à la promotion des jeunes le cadre qui lui convient. Depuis des années la question a été posée dans cette Assemblée par votre rapporteur.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez convaincre le Gouvernement d'entreprendre cette œuvre que tous, ici, nous attendons et à laquelle nous sommes, tous, disposés à collaborer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, présenter un budget pour la première fois est une épreuve redoutable qui me conduit à réclamer votre indulgence.

J'entends exposer la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de sports et de loisirs, sachant qu'il me faut répondre à des exigences que je partageais hier encore, lors du vote des précédentes lois de finances.

Le secteur jeunesse, sports et loisirs ne répond pas à une définition précise. Subsistent toujours, en effet, quelques incertitudes. Par exemple, qui est jeune ? Où s'arrête la pratique sportive souvent confondue avec le loisir ? Autant de questions essentielles, alors que ce triptyque jeunesse-sports-loisirs correspond aux profondes nécessités de notre société. Répondre aux sollicitations de la jeunesse, amener les Françaises et les Français au sport comme à la meilleure utilisation du temps libre, exigent, il est vrai, un budget important.

Ce budget correspond à 0,75 p. 100 du budget de l'Etat, en augmentation en pourcentage de 0,3 p. 100 par rapport à 1973 ; cette part, si elle interdit toute analyse qui tendrait à démontrer une régression, impose, il est vrai, aux responsables, pour demain, d'entreprendre tous les efforts d'amélioration nécessaires et, pour aujourd'hui, la plus rigoureuse répartition des crédits.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les rapporteurs, MM. Sallé et Flornoy. Qu'ils soient l'un et l'autre assurés que leurs conclusions parfois quelque peu pessimistes non seulement retiennent mon attention mais me conduisent avec détermination à des propositions d'actions concrètes.

Le budget de mon département prévoit pour les dépenses ordinaires une masse globale de 1.185 millions de francs, soit une majoration de 15 p. 100 par rapport à 1973. Cette augmentation s'applique pour 13,9 p. 100 aux crédits de personnel, pour 25,9 p. 100 aux crédits de matériel et d'entretien ainsi qu'aux subventions de fonctionnement, pour 19,3 p. 100 aux crédits d'intervention dans le secteur sportif et pour 11,5 p. 100 aux crédits d'intervention dans les secteurs de la jeunesse et les activités socio-éducatives.

Les autorisations de programme augmentent de 14,3 p. 100 — fonds d'action conjoncturelle exclu — contre 1 p. 100 en 1973. Si les crédits de paiement ne progressent que de 3,8 p. 100, cela tient plus particulièrement à d'importants crédits de report qui proviennent de certains retards, notamment sur les opérations dites « industrialisées ».

Il ne saurait être possible de préciser les orientations que j'entends mener en fonction des disponibilités budgétaires sans parler au préalable des hommes qui aident et aideront à l'application de cette politique. Je veux parler du personnel du secrétariat d'Etat.

Tous, à quelque échelon que ce soit, sont d'un dévouement auquel j'entends rendre un particulier hommage. Tous, quelle que soit leur fonction, s'efforcent de développer les actions socio-éducatives, de faire progresser le sport, de permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs. Tous, agents de la rue de Châteaudun comme des services extérieurs, sont animés, il y a lieu de le dire, du souci d'exercer au mieux leur tâche.

Le secrétariat d'Etat n'a pas toujours pu répondre à certaines espérances. Ainsi à celles des inspecteurs qui m'ont confié, à plusieurs reprises, leurs préoccupations catégorielles.

Il est vrai que les inspecteurs et les inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports attendent depuis plusieurs années la promulgation de leur statut et qu'ils ont sensibilisé l'opinion publique sur le caractère plus particulier de leur mission.

Deux problèmes sont à résoudre pour que la place des inspecteurs soit reconnue et définie. Le premier concerne le statut propre de ce corps. La codification des règles administratives portant statut de l'inspection a fait l'objet d'un accord avec tous les intéressés. Le projet n'apporte pas, il est vrai, d'amélioration indiciaire dans l'échelonnement du corps, mais il envisage des mesures ponctuelles, dont deux d'entre elles nécessitent l'accord du ministère de la fonction publique.

Un échelon fonctionnel, on le sait, est réservé aux inspecteurs parvenus au septième échelon et qui occupent certains postes de directeur départemental, ce qui leur permet de terminer leur carrière à l'indice 600, comme les autres fonctionnaires de l'Etat d'un niveau équivalent. Je suis décidé à demander à nouveau que cet échelonnement fonctionnel soit remplacé par la classe exceptionnelle qui serait alors attribuée compte tenu de la seule ancienneté.

Un autre souhait concerne les inspecteurs principaux : 10 p. 100 d'entre eux terminent leur carrière à l'échelle lettre A. Il faut obtenir l'augmentation de ce pourcentage. Les refus qui ont été opposés au secrétariat d'Etat se fondent sur la comparaison avec d'autres corps similaires, notamment l'éducation nationale, mais dont les fonctions sont différentes de celles des inspecteurs principaux et des inspecteurs de la jeunesse et des sports. En tout état de cause, le projet de statut sera mis en œuvre avec la ferme volonté de le conduire à terme.

Le second problème concerne la situation des directeurs départementaux et régionaux. Ces fonctions de responsabilité ne correspondent actuellement à aucun avantage indiciaire particulier et, de ce fait, ces agents se trouvent défavorisés par rapport aux autres chefs de services extérieurs. J'ai demandé à mon collègue, M. le ministre de la fonction publique, d'étudier en priorité la situation de ces fonctionnaires et les incidences financières que pourrait avoir la suppression d'une injustice reconnue par la mission Krieg.

Comme l'a rappelé l'un des rapporteurs, notamment dans son rapport écrit, j'ai dit à plusieurs reprises qu'il était difficile de parler de politique de la jeunesse. A vouloir trop définir, on se heurterait à un réflexe de refus de la part des jeunes qui verraient là un frein à leur idéal de liberté.

« Quiconque observe de près la jeunesse contemporaine constate bien vite qu'un esprit d'indépendance a soufflé sur cette jeunesse, renversant dans un esprit quelque peu révolutionnaire les principes d'autorité, les règles de discipline. » Ce sont des éducateurs réunis à Paris le 2 mars 1974 qui tenaient ces propos : question toujours d'actualité et toujours sans réponse parce que nous avons peut-être donné à la jeunesse mille facilités de vie mais pas toujours les moyens de vivre et encore moins les raisons de vivre.

Sans doute, sommes-nous loin de Montesquieu pour lequel la liberté n'est pas l'indépendance. Elle ne consiste pas à faire ce que l'on veut mais à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir. Pour la jeunesse en effet, aujourd'hui, la liberté est une fin en soi ; elle devient non plus le moyen de choisir mais bien celui de décider.

Que répondre à ces nouvelles données ? Que proposer ? Quelle solution peut-on apporter à la redoutable question que se pose la jeune génération doublement enseignée par les travers des régimes collectivistes et les abus du libéralisme ?

Sans doute, peut-on répondre par des réformes d'ensemble, à commencer par une meilleure justice, mais pour nous, secrétariat d'Etat, il convient de réaliser un certain nombre d'actions particulières qui aideront à l'établissement d'une meilleure société où il importe de ne pas créer de ghetto en isolant artificiellement le monde des jeunes de celui des adultes. En deux mots, au lieu et place d'une politique « jeunesse » qui serait arbitraire, j'entends fixer et proposer un certain nombre de définitions concrètes.

D'abord, il appartient au secrétaire d'Etat de s'informer pour pouvoir aborder les problèmes.

M. Guy Ducoloné. Voilà qui est concret !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. J'ai affirmé la volonté — et ceci est concret, monsieur Ducoloné — de faire du haut comité de la jeunesse et des sports une véritable assemblée consultative, un véritable lieu de concertation et de coordination permanents. Pour cela, certes, il nous faut revoir ses méthodes de travail, étudier ses liens avec les commissions ministérielles de la jeunesse, répondre à sa vocation interministérielle qui devrait d'ailleurs être consacrée annuellement par la réunion d'un comité interministériel pour la jeunesse sous l'autorité du Premier ministre.

Aussi nous faut-il également, pour mieux nous informer, connaître les associations, aussi bien nationales que locales, aborder — ce qui est de la plus grande importance — les groupes de jeunes qu'on dit inorganisés et, enfin, à partir de ces concertations, mieux connaître les préoccupations de la jeunesse.

Première préoccupation de la jeunesse : le manque d'information.

Les centres d'information et de documentation de la jeunesse, tant à Paris qu'à Marseille, ont un rôle particulièrement difficile mais ils ont rempli leur mission avec efficacité, sans faire double emploi en quoi que ce soit avec les structures d'information existantes, comme l'Office national d'information sur les enseignements et les professions — l'O.N.I.S.E.P. — ou l'Agence nationale pour l'emploi.

Ces centres donnent toutes informations utiles. Ainsi le centre de Paris reçoit, en moyenne, 1.200 visiteurs par jour. Il répond quotidiennement à plus de 300 lettres et diffuse 600 documents. Cet été, il a trouvé un emploi temporaire à 3.000 garçons et jeunes filles et à 6.000 autres durant le reste de l'année. D'autre part, le centre d'information de la jeunesse de Paris s'est occupé de l'hébergement de 20.000 jeunes étrangers, pour 80.000 nuits.

Cette initiative de mes prédécesseurs, qui répond à une préoccupation essentielle, sera naturellement développée, et je compte, dès 1974, ouvrir une ou plusieurs antennes de même type dans quelques métropoles d'équilibre.

Je veux m'informer, informer, mais aussi, pour être plus concret et répondre ainsi à M. Ducoloné, proposer.

J'entends proposer des actions plus nombreuses et plus diverses, encourager l'activité des chantiers de jeunes...

M. Guy Ducoloné. Cela rappelle quelque chose !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. ... afin de développer le sens de la solidarité entre les jeunes et les autres catégories sociales de la nation, de réhabiliter l'effort gratuit, de faire participer les jeunes à l'amélioration de la qualité de la vie, de leur donner aussi sans doute une meilleure connaissance des régions au travers de leurs propres traditions.

Ces chantiers s'articulent autour de la préservation du patrimoine architectural et culturel — je songe à des associations comme « Cotravaux » ou « Le Vieux Manoir » — de la protection de l'environnement, mais, surtout, de la solidarité avec les pays du tiers monde, et cela en liaison directe avec le secrétariat d'Etat à la coopération.

Ces associations spécialisées ont fait un travail tout à fait remarquable ; il faut les aider et leur permettre un développement total.

Il convient, pour les jeunes, d'accroître les possibilités d'échanges internationaux qui présentent de nombreux avantages : un enrichissement culturel, technique et humain, certes, mais aussi une meilleure compréhension des problèmes internationaux, une idée moins critique et défaitiste de notre pays, une appréciation plus objective de la France vue de l'extérieur à partir de comparaisons qui peuvent être particulièrement éloquentes.

Il importe donc de développer les échanges grâce aux offices existants, et nous répondrons par là même aux préoccupations du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Pour l'Office franco-allemand de la jeunesse 1,6 million de francs de crédits sont prévus pour réajuster la dotation et faciliter la réorganisation récente de cet office à la suite de l'accord franco-allemand du mois de juin 1973, accord qui doit faire de l'office un instrument plus léger et plus rigoureux après dix ans d'expérience. Depuis 1964, 35.000 programmes d'échange ont été réalisés et plus de 1.800.000 jeunes Français et Allemands ont été concernés.

Pour ce qui est de l'Office franco-québécois de la jeunesse, je précise que le nombre des stagiaires a été de 3.000 par an. L'ajustement de sa dotation au moyen de cinq cent mille francs supplémentaires est particulièrement justifié pour permettre la poursuite d'efforts concernant plus spécialement des jeunes qui sont déjà engagés dans la vie professionnelle.

Il faut également accueillir le mieux possible les jeunes étrangers qui viennent dans notre pays. Avec le foyer international d'accueil et le centre international de séjour de Paris, la France possède de remarquables possibilités d'accueil dans une ambiance d'animation exceptionnelle. Les capacités d'accueil — insuffisantes, il est vrai — contribuent au rayonnement de notre pays auprès des jeunes étrangers. Aussi j'affirme expressément vouloir élaborer, dès 1974, un projet de construction d'un nouveau foyer d'accueil dans la région parisienne pour les groupes d'étrangers et favoriser la réalisation d'un projet de la ville de Paris visant à transformer l'auberge de la jeunesse du boulevard Kellermann en un foyer d'accueil pour les jeunes étrangers isolés.

Sans doute faut-il aussi proposer, à l'instar du comité pour le développement des espaces de jeu et de la société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations, la création de terrains dits « d'aventure », afin de permettre aux plus jeunes enfants de s'épanouir par le jeu libre et naturellement créateur.

Il nous faut aider les associations. Un crédit supplémentaire de 1.300.000 francs est prévu pour les actions nouvelles d'animation concertée au profit de certains équipements et de certains secteurs géographiques. Il en est ainsi de l'animation des locaux socio-éducatifs des grands ensembles ou des villes nouvelles. Cinq villes nouvelles de la région parisienne ont d'ailleurs demandé à passer des conventions d'animation avec le secrétariat d'Etat.

Cette action s'étend également au secteur de l'environnement. C'est ainsi qu'un protocole d'accord a été passé avec le ministère concerné en vue d'une action commune dans les centres permanents d'initiation à l'environnement, auprès des parcs de la Vanoise ou de l'Armorique, par exemple. Une somme de 4.100.000 francs en mesures nouvelles est prévue pour faire face à l'évolution des activités des associations. Sur ces crédits, 30 p. 100 seront réservés plus particulièrement aux associations locales.

Lors de ma venue devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'ai formé le souhait de voir proposer à quelques associations, à titre expérimental, de « contractualiser » une partie de notre aide : une fois les objectifs définis il appartiendrait à celles-ci de les respecter. Ces objectifs pourraient être précisés en liaison avec le haut comité de la jeunesse et des sports.

Je connais le rôle capital des associations et j'en salue les responsables ainsi que les animateurs qui se dévouent pour la jeunesse dite organisée. J'entends poursuivre mes efforts pour les aider dans leur tâche et je suis persuadé de la nécessité de cette « contractualisation ». Je dirai que, dans notre société libérale, aux obligations de l'Etat correspondent celles des associations de jeunes.

Les efforts du secrétariat d'Etat doivent se porter également sur la formation des animateurs socio-éducatifs. L'institution de diplômes, tels que le B. A. S. E. et le C. A. P. A. S. E. est la première tentative d'organisation de la profession d'animateur. Mon souci est d'obtenir une harmonisation de la formation d'animateur qui couvre l'ensemble du domaine social, culturel et socio-éducatif. Or, actuellement, cette formation est dispensée par quatre ou cinq ministères différents. Le C. A. P. A. S. E. devrait être le tronc commun de cette formation.

Un effort est également à prévoir en ce qui concerne la formation des cadres des centres de vacances, qui intéresse cinquante mille jeunes par an, alors que les besoins sont évalués à soixante-cinq mille.

Cette formation est assurée par quatre associations qui ont participé récemment à la réforme ayant abouti au décret du 8 février 1973. Un crédit de 900.000 francs permettra de faire face aux nouvelles dépenses de formation des cadres qui, chaque année, peuvent prendre en charge 1.800.000 enfants.

Mais tout aussi importante doit être notre action auprès des jeunes dits « inorganisés ». La difficulté est de les atteindre, sauf à aider quelques petits groupes informels. Un crédit de 300.000 francs devra être réparti à cet effet. Mais c'est surtout en décentralisant au maximum les crédits d'intervention de l'Etat qu'on pourra toucher ces jeunes par l'intermédiaire de nos inspecteurs départementaux et régionaux. C'est bien là que l'on se rend compte de l'impossibilité de définir une politique de la jeunesse répondant aux préoccupations de chaque jeune.

Bien entendu, je compte user au maximum des possibilités offertes par le fonds d'intervention culturelle pour aider à concrétiser les projets de ces jeunes « inorganisés », ceux-là mêmes pour lesquels nos efforts doivent être constants.

La définition ou, mieux, les attributions du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports font que l'on associe presque nécessairement le sport à la jeunesse, analyse hâtive qui ne saurait correspondre à la réalité.

Le sport, c'est l'exercice pour le plus grand nombre, quel que soit l'âge des pratiquants. Certes, pour la haute compétition, il en va différemment, mais si l'élite le préoccupe et retient son attention, le secrétariat d'Etat se doit d'avoir une politique du sport pour tous.

Dans ce secteur, en effet, on peut aisément parler de politique et non simplement d'orientation. Notre rôle se résume en ces quelques mots : faire faire du sport.

On entend dire souvent que la France n'est pas une nation sportive et il m'est arrivé de le penser. On peut trouver ce jugement sévère si l'on considère l'augmentation croissante du nombre des licenciés, qui représente aujourd'hui environ 12 p. 100 de la population, et la présence d'équipes nationales dans la quasi-totalité des disciplines sportives.

Mais il est vrai qu'il reste à transformer les mentalités et les mœurs pour que le sport soit conçu comme partie intégrante de l'éducation et comme un élément essentiel du bonheur de vivre.

Dans cette voie, quel doit être le rôle de l'Etat ? Notre conception du sport résume tout à la fois un sport d'Etat qui fait du champion un fonctionnaire et un sport soumis aux seuls intérêts privés. L'Etat doit donc se montrer respectueux de l'autonomie du mouvement sportif, tout en lui apportant son aide.

Il lui revient, en revanche, de donner à tous les enfants les moyens et le goût de faire du sport ; cela fait partie de sa mission éducative.

Une politique sportive doit consister à former des cadres, pour amener les jeunes au sport, et à soutenir le sport de haute compétition, tout en développant le sport pour tous. Les jeunes et même les très jeunes doivent être notre préoccupation essentielle ; il n'y a pas d'éducation tout court sans éducation physique.

C'est dire l'importance de ceux qui sont chargés de dispenser cet enseignement sportif auprès des jeunes, enseignants comme techniciens.

Notre pyramide repose sur ceux qui ont la charge des plus jeunes et, en tout premier lieu, les instituteurs. Bien que ceux-ci ne relèvent pas de mon autorité, je les considère comme un élément essentiel de notre action, car c'est à eux qu'appartient l'organisation du tiers temps pédagogique, en vertu du principe de l'unicité du maître.

Je connais leurs difficultés, leurs besoins en équipements et en matériel, mais je connais aussi leur dévouement et leur enthousiasme. Je désire les aider : d'une part, en leur donnant, au cours de leurs années d'études à l'école normale, une formation physique et sportive plus complète ; d'autre part, en leur apportant le soutien des conseillers pédagogiques de circonscription dont le nombre est actuellement de 715 et dont nous espérons qu'ils seront près d'un millier à la rentrée d'octobre 1974.

Chargés de la coordination et de l'action des conseillers pédagogiques de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux seront également aidés, et je m'efforcerai d'augmenter leur nombre. Je développerai également l'organisation des stages et des journées d'information pour lesquels sont inscrits 1.400.000 francs en mesures nouvelles.

Dans le second degré, la responsabilité de l'éducation physique et sportive repose sur les professeurs et maîtres pour lesquels 700 postes nouveaux seront ouverts à la rentrée de 1974, ce qui représente un crédit supplémentaire de 7.458.000 francs. Certes, j'aurais souhaité une augmentation plus forte, mais celle-ci, de 3,4 p. 100, est, en tout état de cause, supérieure à la croissance démographique qui est de 2,9 p. 100.

Un problème préoccupant est celui que pose le nombre des candidats reçus au C. A. P. E. S. Même si le pourcentage d'échec n'est pas supérieur à celui qui est constaté dans bien des disciplines intellectuelles, il est d'autant plus anormal qu'en dehors de la fonction publique il existe encore peu de débouchés réels. Il faut, et je m'y emploierai, éviter à ces jeunes gens et à ces jeunes filles de se trouver, après quatre années d'études difficiles, dans une impasse professionnelle.

Ce problème ne se pose plus pour les maîtres dont le prochain statut fera des professeurs adjoints ; grâce, en effet, à une nouvelle formation, la grande majorité d'entre eux sont assurés d'obtenir un diplôme et un emploi dans les cadres de la fonction publique.

Au sommet de cette pyramide se trouve l'Ecole nationale supérieure d'éducation physique et sportive à laquelle j'assignerai un triple rôle de formation supérieure pour les professeurs déjà confirmés, de recherche en matière pédagogique, enfin de recyclage pour l'ensemble des personnels enseignants dans le cadre de la formation permanente.

Ce corps d'enseignants est donc à la base de l'action en faveur de la jeunesse, mais je tiens à ne pas oublier les techniciens, soit fonctionnaires, soit contractuels, qui concourent parallèlement à donner aux jeunes une formation. Je pense ici aux directeurs techniques nationaux, qui jouent auprès des présidents de fédération un rôle particulièrement éminent et pour lesquels j'ai obtenu d'ajouter en 1974 cinq postes budgétaires en plus de ceux qui avaient été créés en 1973, et aux conseillers techniques régionaux et départementaux, qui sont au niveau local les correspondants des directeurs techniques nationaux.

Je veux enfin souligner le rôle joué par l'ensemble des éducateurs sportifs municipaux et des entraîneurs qui offrent leur concours aux actions entreprises par l'Etat. L'intérêt de la nouvelle formule des éducateurs sportifs me paraît d'autant plus évident qu'elle peut permettre en particulier à d'anciens sportifs de qualité de trouver là le moyen de faire profiter les jeunes de leur expérience.

La cohésion de cet enseignement sera assurée enfin par l'Institut national des sports qui, en plus de son rôle de perfectionnement des athlètes de haut niveau et de préparation des équipes nationales olympiques, concourt à la formation et au perfectionnement de tous les cadres spécialisés. Je compte donner à cet établissement public les moyens nécessaires à son développement car j'entends qu'il soit désormais la grande maison du sport français, assurant notamment les stages envisagés par toutes les fédérations, qui ne sauraient désormais les effectuer ailleurs.

A l'action de tous ces personnels rattachés plus ou moins directement au secrétariat d'Etat s'ajoute celles que mènent des milliers de bénévoles dans les clubs, dans les associations sportives, dans les ligues, les comités et les fédérations. A tous ceux-ci je dis que la priorité doit être donnée aux jeunes, en faveur desquels il faut promouvoir un enseignement sportif renouvelé. Priorité, donc, au sport à l'école. Mais entendons-nous bien. Le sport à l'école n'est pas obligatoirement le sport dans l'école, c'est le sport pour les enfants d'âge scolaire aussi bien dans le cadre de leur établissement qu'en dehors de ce cadre. C'est à la fois la part obligatoire et la part facultative du sport. C'est aussi bien la formation de base que la spécialisation sportive. Autrement dit, je crois qu'il faut jouer sur un clavier à trois touches : la formation de base donnée dans l'établissement, l'initiation à la pratique d'un ou plusieurs sports procurée par les centres d'animation sportive, enfin la compétition offerte par des associations telles que l'U. S. E. P. et l'A. S. S. U.

A l'établissement revient ainsi la pratique obligatoire ; au centre d'animation sportive la pratique optionnelle, c'est-à-dire la pratique obligatoire d'un sport de son choix ; aux associations telles que l'U. S. E. P. et l'A. S. S. U. ainsi qu'aux clubs la pratique facultative.

Le sport à l'école, c'est cette trilogie : les établissements, les centres d'animation sportive, les associations sportives scolaires et universitaires. C'est le moyen donné aux scolaires de passer progressivement d'une éducation physique et sportive générale à une pratique sportive personnelle.

Dans les établissements scolaires, il convient que soient respectés progressivement les horaires moyens d'éducation physique et sportive prévus dans les programmes.

Dans le primaire, je compte sur la coopération du ministère de l'éducation nationale pour que les heures d'éducation physique prévues soient effectivement utilisées à cette fin.

Dans le secondaire, je veux faire un effort particulier pour le premier cycle. J'entends que le plus vite possible trois heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive y soient dispensées. Cela nécessitera une augmentation du nombre des postes affectés aux classes de ce cycle.

M. Georges Hage. Quand ?

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. A partir de la classe de troisième, je me fixe comme objectif deux heures hebdomadaires. Ces horaires correspondent, en moyenne, à ce qui se fait dans les pays étrangers.

Pour les centres d'animation sportive qui sont progressivement mis en place — à la rentrée de 1973 en ont été ouverts 153 de plus, et 14 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus au budget 1974 — je viens de préciser par une circulaire récente les orientations que j'entendais leur donner afin qu'ils proposent un éventail assez large d'activités et qu'ils s'ouvrent en priorité aux plus jeunes.

Je souhaite que toutes les personnes concernées, en particulier les enseignants d'éducation physique et sportive, comprennent l'intérêt de la mise en place et du développement de ce complément à l'éducation physique traditionnelle.

J'ai reçu personnellement les coordinateurs de ces centres d'animation sportive. J'ai compris leur détermination. Qu'ils sachent que je leur donne mon appui d'autant plus volontiers que je crois aux vertus de l'expérience. Pourquoi ? Parce que je me rends compte que de plus en plus tôt les jeunes veulent choisir une discipline de prédilection.

Que l'on ne me dise pas que celui qui fait du sport en dehors de l'établissement ne fait pas valablement du sport dès lors qu'on ne lui assure pas les cinq heures d'éducation physique et sportive prévues aux programmes.

Peut-on dire de tel garçon qui, en fonction de certaines données géographiques, fera du ski parce qu'il est scolarisé à Chamonix, ou de tel garçon qui s'entraîne plusieurs heures par semaine dans un club de natation, qu'il ne fait pas de sport ? L'essentiel, c'est qu'à partir d'une formation générale, les jeunes scolaires aient le goût et la possibilité de pratiquer un sport — c'est à cela que je veux parvenir.

M. Guy Ducoloné. L'essentiel, pour vous, c'est de ne pas payer !

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Enfin, l'A. S. S. U. doit être en mesure d'accueillir au sommet de cette pyramide tous les scolaires qui souhaitent pratiquer la compétition.

Le réforme opérée par le décret du 7 septembre 1973 laisse aux enseignants d'éducation physique et sportive le choix entre trois options et elle a prévu l'augmentation des dotations budgétaires afin de prendre en charge les vacations des enseignants qui ont choisi d'assurer cette animation en supplément de leur service. Je donnerai à cette association, ainsi qu'à l'U. S. E. P., les moyens de faire face à l'accroissement souhaitable et d'ailleurs prévisible du nombre de leurs licenciés. Je me dois de préciser que le choix proposé autorise, dans l'intérêt des enseignants eux-mêmes, un contrôle qui s'exerce d'ailleurs déjà à l'intérieur de l'école.

Après seize ans, je considère que la pratique sportive devient davantage une affaire d'engagement personnel. L'intervention de l'Etat s'exerce cependant dans le cadre de l'enseignement supérieur. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur a d'ailleurs posé le principe de l'obligation pour les universités et les établissements assimilés d'organiser les activités physiques et sportives des étudiants dans le cadre d'une pratique facultative.

Une somme nouvelle de 2.156.000 francs dont une partie est notamment destinée à la création d'emplois d'agents d'entretien le 1^{er} janvier 1974, permettra un meilleur fonctionnement des installations universitaires.

Fondée sur ces bases, une politique sportive doit tout à la fois soutenir le sport d'élite et développer le sport pour tous.

En ce domaine il faut en quelque sorte tenir les deux bouts de la chaîne, car ils sont étroitement dépendants l'un de l'autre, et l'on doit dénoncer une fois de plus le faux dilemme qui tend à les opposer constamment.

Soutenir le sport d'élite, c'est amplifier l'aide apportée aux clubs, aux associations, aux fédérations et à l'organisme qui les rassemble, le comité national olympique. Mais cela revient aussi à définir plus clairement la place de l'athlète de haute compétition.

Le club est la cellule essentielle du sport civil. Il est d'ailleurs bien plus qu'un organe technique car il joue un rôle éducatif au sens le plus large. Il en est de même des ligues et des comités régionaux. Or beaucoup de ces associations connaissent des difficultés. Je m'efforce de les aider, mais leur nombre — plus de 90.000 — rend bien sûr difficile toute action. Toutefois, le prochain budget, en prévoyant 1.700.000 francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de 25 p. 100, permettra d'amorcer un mouvement.

Les fédérations qui ont reçu délégation de l'Etat pour organiser les compétitions au niveau national ou international connaissent des situations financières diverses selon que leurs disciplines ont un caractère de spectacle plus ou moins affirmé. Une dotation de cinq millions de francs est prévue pour alléger leurs charges. Cette mesure permettra notamment d'entamer, dès 1974, une préparation particulière de nos athlètes de haut niveau en vue des Jeux olympiques. Pour la première fois, un budget traduira cette notion de préparation olympique permanente, ainsi que n'ont pas manqué d'ailleurs de le rappeler les membres de la commission des finances.

J'étudie en ce moment avec le comité national olympique comment bien utiliser ces crédits. Je sais qu'ils ne sont pas en eux-mêmes un gage de succès dans les grandes compétitions, mais je crois qu'ils devraient cependant nous permettre de les affronter dans de meilleures conditions de préparation.

Au total, le sport de compétition se verra ainsi doté pour 1974 de dix millions de francs supplémentaires. J'estime qu'il y a là un effort important qui concrétise la volonté que j'avais affirmée. Il doit permettre à nos équipes de participer aux compétitions nationales et de lutter à armes égales dans les rencontres internationales.

Au-delà de cette aide financière, il convient de mettre en place une véritable politique de préparation de l'élite qui donne à tous ceux qui ont le goût de la compétition les possibilités de s'y adonner sans que leur activité scolaire ou professionnelle en soit affectée.

Il s'agit tout d'abord de poser le problème de la détection des talents. Dans la plupart des disciplines, c'est à quatorze ou quinze ans que se déterminent les avenir sportifs. Il faut, dès cet âge, pouvoir s'entraîner suffisamment tout en poursuivant des études normales. C'est pourquoi je vais étendre l'expérience tentée avec succès dans certaines disciplines comme le ski, la natation, la gymnastique, le tennis, le tennis de table et la voile, qui consiste à créer dans certains établissements du second degré des sections « sport-études » où, grâce à un horaire aménagé et un encadrement particulièrement choisi, les enfants peuvent mener de pair études et préparation aux compétitions. Déjà plus de 500 enfants sont intéressés par ces sections.

Ces talents une fois détectés, il convient de leur donner un terrain propice à leur épanouissement. A ce moment interviennent plusieurs structures : le club civil, au premier rang, mais aussi l'Université, l'entreprise et l'armée.

J'ai demandé en particulier au haut comité de la jeunesse et des sports de se pencher sur le problème du sport dans l'entreprise.

De même, mes services sont en liaison permanente avec celui des sports du ministère des armées, qui se préoccupe de faire une place plus importante à la pratique sportive dans le cadre de l'instruction. Le bataillon de Joinville continuera à accueillir les meilleurs, au nombre de 450.

Dans le domaine universitaire, je compte beaucoup sur l'action des clubs universitaires. De plus, une expérience de section « sports-études » sera lancée à la prochaine rentrée dans une université parisienne qui accueillera des athlètes confirmés désireux de mener de pair des études de médecine et la compétition.

A ce propos, je signale l'intérêt que je porte à la médecine sportive. Le budget de 1974 prévoit un crédit nouveau de 913.000 francs, pour la prise en charge de trois médecins fonctionnaires qui se consacrent à temps plein à ce secteur de recherche. Je tiens à rendre hommage à leurs travaux, qui dépassent le cadre de notre pays, et à leur compétence reconnue dans le monde entier.

Une politique du sport de compétition doit se traduire en fin de compte par la définition d'une sorte de statut de l'athlète de haut niveau, qui assurera à ce dernier des conditions de préparation satisfaisantes pendant sa carrière sportive et une insertion sociale et professionnelle, voire une conversion et, pourquoi pas, une promotion à la fin de cette carrière.

Les athlètes qui ont porté le maillot de l'équipe de France ont des droits à faire valoir et l'Etat a des obligations à leur égard.

La haute compétition exige des sacrifices qui sont, en effet, incompatibles avec la notion traditionnelle d'amateurisme.

C'est là, vous le sentez bien, un problème délicat, mais les récentes discussions du congrès de Varna, qui ont porté sur les modifications envisagées de la règle 26 et sur la reconnaissance de la légitimité de l'aide apportée aux comités olympiques nationaux, montrent bien que les mentalités évoluent.

Il conviendra de traduire dans les textes cette évolution des esprits déjà inscrite dans les faits. Disons même qu'il nous faut aller vite — et telle est mon intention — car nous sommes à un tournant. Si les athlètes n'ont pas leur avenir assuré par des garanties sociales et professionnelles, demain nous n'aurons plus de participants aux grandes rencontres internationales.

J'entends saluer ici tous ces athlètes et les assurer, connaissant leur foi et surtout leur détermination, de notre aide la plus totale. Eléments moteurs d'incitation, ils auront dans notre pays la place qui leur revient, place que d'autres nations accordent déjà à leurs athlètes.

Sa voiler la face parce que la notion d'amateurisme a évolué serait adopter une attitude conservatrice qui pénaliserait le sport français.

Mais cette attention portée au sport de haute compétition ne doit pas nous faire oublier la nécessité de développer le sport pour tous.

La campagne lancée autour de ce thème doit sensibiliser les Français à cette idée simple que le sport n'est pas un luxe, mais un besoin de plus en plus impérieux du fait de la vie moderne.

Mettre le sport à la portée de tous, cela signifie le mettre à la portée des personnes âgées comme des jeunes, des ruraux comme des citadins, des gens aisés comme des moins fortunés, des handicapés comme des valides. Comme l'a bien dit un de mes directeurs techniques, le sport fait partie de la vie: il doit commencer tôt et finir tard.

C'est pourquoi je soutiendrai les fédérations et les organismes qui ont pour souci premier de faire faire du sport aux non-sportifs car le sport concerne naturellement tous les hommes.

Le sport partout, cela signifie le sport aussi bien dans le loisir que dans le travail.

Le sport de loisir se développe de façon spectaculaire et l'aide du secrétariat d'Etat n'est pas ménagée aux fédérations et organismes dits de plein air. Il faut prendre conscience, d'autre part, du fait que le sport pratiqué dans les administrations ou dans les entreprises est un élément de la formation permanente. Je viens de créer au sein de mon ministère une cellule chargée spécialement de mettre en œuvre les dispositions de la loi de 1971 à cet égard. Une première étape doit être franchie en permettant au comité national olympique de percevoir pour ses études une fraction de la taxe versée par les entreprises.

Il reste à explorer le domaine infiniment plus vaste du recyclage et de la formation des agents du secrétariat d'Etat et plus largement encore de l'ensemble des Français pour lesquels l'exercice physique est un élément essentiel d'équilibre et même de bonheur.

On débouche en définitive sur une notion de sport-culture qui couronne le sport-formation, le sport-compétition, voire le sport-spectacle.

Certains ont parlé à ce propos, et à juste titre, de choix de civilisation. Il apparaît que le sport ainsi conçu apporte à une civilisation urbaine dominée par l'image et où l'homme est souvent isolé la réponse d'un contact avec la nature d'une action créatrice, voire d'une fraternité retrouvée.

Le dernier volet du triptyque, mais non le moins important, sera consacré aux loisirs.

Si plusieurs ministères sont concernés, le secrétariat d'Etat entend mener une action particulièrement dynamique dans ce domaine.

Le loisir pour tous, des enfants aux plus âgés, suppose une organisation des fins de semaine et des vacances s'appuyant sur des terrains de jeux autour des grands ensembles et des grands centres urbains, comme sur de véritables bases de loisirs dans les centres de vacances.

Certes des équipements appropriés sont nécessaires — j'en parlerai par la suite — mais sachant que bon nombre de Françaises et de Français ne prennent pas encore de repos annuel, nous engagerons nos actions vers des pratiques peu coûteuses. Ainsi j'entends aider au développement des randonnées à travers certaines de nos régions, qui sont souvent les plus défavorisées, de traversées pédestres qui désenclaveraient en quelque sorte les grandes stations de mer et de montagne quelque peu saturées pendant l'été. N'a-t-on pas souri quand nous avons émis l'idée de réserver quelques routes secondaires pendant certains week-ends aux seuls cyclotouristes et motocyclistes? Pourtant quelle possibilité d'allier ainsi le sport et la détente, donc le loisir sans contrainte, à la culture ou tout au moins à la découverte de notre pays! J'entends aussi développer les camps de montagne, de voile et, dans les grandes associations de ce secteur — comme l'U. C. P. A. — encourager l'acquisition de nouveaux équipements tout en considérant qu'elles se doivent d'équilibrer leur propre fonctionnement.

Le souhait de la commission des finances et plus particulièrement de son président sera suivi. Les camps de neige, complémentaires en quelque sorte des classes de neige, dont les premières expériences furent particulièrement positives, seront multipliés.

Se pencher sur les loisirs, définir une politique simple, mais assurée d'être efficace, est plus qu'une nécessité, c'est rechercher en quelque sorte l'antidote aux excès d'une société qu'on appelle volontiers la société de consommation.

Un député communiste. Encore faut-il avoir les moyens!

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Nos orientations, nos actions, notre politique en matière de jeunesse, de sports et de loisirs, soutenues par un personnel compétent, s'appuient sur des équipements appropriés.

Les crédits du secrétariat d'Etat inscrits au budget pour 1974 s'élevaient à 484 millions de francs en autorisations de programme auxquels s'ajoutent 50 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle et 12 millions de francs inscrits au budget du ministère de l'intérieur au titre du regroupement communal. Ce crédit de 484 millions de francs, comparé à celui de 423 millions de francs du budget de 1973, fait apparaître une progression de plus de 14 p. 100. De plus, si les crédits inscrits au F. A. C. étaient débloqués au cours de l'année 1974, cette progression serait supérieure à 26 p. 100. C'est le signe d'un redressement qui devrait être nettement amplifié en 1975, dernière année du VI^e Plan, pour que les objectifs inscrits effectivement dans la troisième loi de programme puissent être approchés d'aussi près que possible.

La troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif prescrit, dans ses deux premiers articles, l'ouverture des installations à tous et leur utilisation optimale. Je ne suis pas sûr que le plein emploi des installations sportives et socio-éducatives soit réalisé comme l'Assemblée a entendu qu'il le soit. Il faut donc développer une politique « unitaire » d'équipement par une meilleure coordination avec l'éducation nationale et avec les municipalités, par conséquent assurer une large ouverture des installations à toutes les catégories d'utilisateurs. Enfin, la création d'une sixième section de la commission départementale d'équipement permet de disposer désormais d'une instance qualifiée pour étudier ces problèmes de plein emploi sous tous leurs aspects, notamment financiers. Une action vigoureuse tendant à l'acceptation et à l'utilisation du plein emploi sera menée dans le cadre de cette même instance de concertation entre les différents partenaires intéressés, tout particulièrement — je le répète — l'éducation nationale et les municipalités.

L'exposé des motifs de cette même loi de programme préconise également l'application des méthodes d'industrialisation pour permettre de réaliser des équipements plus nombreux et d'une plus grande utilité sociale.

L'exécution du programme des piscines industrialisées, qui a souffert de certains retards, devrait en 1974 se développer normalement.

Au cours des années 1972 et 1973, 218 piscines industrialisées ont été programmées; 146 piscines industrialisées seront financées en 1974 dans le cadre de l'opération « 1.000 piscines ». Cependant, je suis conscient des difficultés qu'entraîne pour certaines collectivités locales la réalisation de tels équipements. J'ai donc décidé de revaloriser les subventions forfaitaires de base accordées aux communes et de faire bénéficier celles qui disposent de faibles ressources d'un supplément de subvention. C'est ainsi que toutes les communes ayant un centime démographique inférieur à 0,30 verront la subvention forfaitaire de base majorée par l'application d'un taux progressif pouvant atteindre 25 p. 100. Autrement dit, pour les communes les plus pauvres, la participation de l'Etat sera désormais de 50 p. 100.

La priorité marquée par le Parlement pour la diffusion de la natation sur l'ensemble du territoire par de petites piscines industrialisées ne va pas, il est vrai, sans provoquer quelques contraintes. En effet, le poids de cette opération dans le budget d'investissement de mon département est relativement élevé : 20 p. 100 environ du volume global des crédits d'équipement.

Comme vous le savez, les méthodes d'industrialisation s'appliquent aux gymnases, plus exactement aux complexes sportifs évolutifs couverts, appelés Cosoc. Le nombre d'équipements couverts réalisés ou financés au cours des trois premières années du VI^e Plan s'élève à mille cinquante. Le budget que je présente permettra de financer quatre cents salles du type Cosoc.

J'attache une importance particulière à ce type d'équipement qui présente un grand intérêt tant sur le plan du prix de revient que sur celui de la souplesse d'utilisation. Cependant, cette opération, conçue initialement au niveau régional, n'a pu donner partout des résultats de même nature. Quelques concours régionaux nécessiteront d'importantes mises au point en 1974.

Les clubs de jeunes donneront enfin lieu à une plus large programmation : 220 clubs seront financés en 1974, alors que l'exécution financière du marché n'avait porté que sur 140 unités en 1972 et en 1973. Cet accroissement sera accompagné d'une plus grande possibilité de choix. En effet, un troisième modèle sera proposé aux collectivités locales en 1974.

La politique sélective qui sera suivie en 1974 pour atteindre les objectifs physiques prioritaires définis dans l'exposé des motifs de la loi de programme n'exclut pas, bien au contraire, des initiatives et des actions particulières dans les autres secteurs d'équipement.

Le budget pour 1974 permettra de financer la construction d'un plus grand nombre d'équipements classiques : plateaux d'évolution, stades, notamment pour la haute compétition, centres aérés, voire colonies de vacances. Mais j'entends développer plus particulièrement les petits équipements dépourvus de tout luxe, parfaitement fonctionnels, largement ouverts, qui permettront de satisfaire en priorité les besoins des scolaires dans le cadre notamment du tiers temps pédagogique. Je ne peux que donner quelques orientations, car ces opérations sont déconcentrées au niveau des départements et leur bilan n'est connu qu'en fin d'exercice.

En ce qui concerne les loisirs, je poursuivrai l'effort accompli en vue de l'aménagement des bases de loisirs à proximité des grandes agglomérations. Je souhaite d'ailleurs établir, dans le cadre du VII^e Plan, une « carte » des bases de loisirs avec les autres départements ministériels concernés.

Dans la région parisienne, les interventions financières du secrétariat d'Etat et du district ont déjà permis d'acquérir 1.300 hectares. Les procédures d'acquisition lancées sur 2.000 hectares permettront d'atteindre l'objectif de 3.500 hectares envisagé. C'est ainsi que les bases de plein air et de loisirs de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines fonctionnent déjà. Il en est de même en province, et je puis dire, pour l'avoir vérifié personnellement, que ces bases de loisirs donnent totalement satisfaction.

Je souhaite accomplir enfin un effort important dans le domaine des équipements destinés à la formation des cadres : le projet d'extension de l'institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi, qui donnera à cet établissement une dimension internationale, devrait entrer en 1974 dans sa phase d'exécution. Les travaux relatifs à la construction et à l'aménagement de l'école nationale d'équitation devraient commencer au milieu de l'année prochaine. Les travaux de construction de la nouvelle école nationale de ski et d'alpinisme se poursuivent activement ; l'école sera ouverte à la fin de l'année prochaine.

En ce qui concerne le parc du Tremblay, le syndicat mixte d'aménagement — Paris-Val-de-Marne-district — sera constitué dès les prochaines semaines ; les travaux d'aménagement pourront alors se poursuivre.

Enfin, des travaux importants seront entrepris pour améliorer la capacité et la qualité de l'accueil dans certains centres régionaux ; je pense plus particulièrement à la reconstruction du centre régional d'éducation physique et sportive de Voiron et à l'extension de celui d'Antibes.

Il me faut conclure, mesdames, messieurs, après avoir retenu sans doute trop longuement votre attention pour dresser ce tableau de notre politique en matière de jeunesse, de sports et de loisirs.

Membre du Gouvernement depuis six mois, j'ai réfléchi aux nombreux problèmes qui se posent à mon département. Je puis affirmer aujourd'hui qu'avec les concours du Parlement nous nous engageons dans une politique qui répond le mieux aux préoccupations nationales.

Il est vrai que des crédits représentant 0,75 p. 100 du budget global peuvent paraître insuffisants. Mais j'ai dit et je répète qu'il faut nous orienter dans l'avenir vers de sensibles augmentations de crédits. A ce sujet, je ferai deux remarques.

La première est liée à nos objectifs. J'entends en effet utiliser les crédits dont je dispose avec la plus grande efficacité.

M. Guy Duceloné. Il n'en était donc pas ainsi auparavant ?

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Deuxième remarque : les actions gouvernementales en faveur de la jeunesse, des sports et des loisirs sont nombreuses ; l'objectivité commande de rappeler que d'autres départements ministériels y sont directement associés. C'est ainsi que dix ministères consacrent des sommes importantes à ces mêmes activités. En ajoutant ces crédits aux nôtres, nous avons atteint 0,98 p. 100 du budget de la nation en 1973, ce qui me laisse penser que nous dépasserons ce taux en 1974.

Il ne s'agit pas pour moi de méconnaître les difficultés que je rencontre. Je les connais et j'assumerai pleinement mes responsabilités dans le cadre des ambitions que je forme pour le sport et la jeunesse de France ; mais j'entends affirmer que, seul, le secrétaire d'Etat ne saurait atteindre ces objectifs. Car il s'agit d'un combat pour le pays tout entier, d'un combat que le pays tout entier doit mener. En effet, nous sommes en face d'un choix capital pour l'intégrité et pour l'avenir de l'homme, finalement d'un choix de civilisation.

Sans le sport, sans le goût du risque, je dirai sans la compétition notre civilisation est en crise. Si notre société a le sentiment que le sport est un besoin, qu'il n'est pas dérivé comme un privilège ou comme une contrainte, mais qu'il nous appartient et qu'il nous libère au lieu de nous aliéner, alors elle deviendra plus humaine.

Sans la sollicitude pour la jeunesse, sans le respect de notre monde adulte pour ceux-là mêmes envers lesquels nous avons des obligations innombrables, comment envisager un monde meilleur demain, puisque ce monde, ce seront les jeunes d'aujourd'hui qui le feront ?

« Il n'est peut-être pas trop tard pour redonner à l'homme la conscience de lui-même et le moyen de retrouver toute la richesse de sa personnalité, sa dimension et son dépassement, l'existence des autres par rapport à lui, sa disponibilité, enfin », écrivait tout récemment le recteur Magnien.

Ce sont là des valeurs qu'il nous faut préserver. De toutes mes forces, mesdames, messieurs, car j'ai la foi, je m'y emploierai. C'est pour me permettre de mieux y parvenir que je vous demande d'approuver le budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, vingt-deux orateurs sont inscrits dans la discussion, qui a été organisée. Je leur demande donc de bien vouloir s'en tenir, dans toute la mesure du possible, au temps de parole qui leur a été dévolu par leur propre groupe.

La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous êtes venu devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales présenter votre budget et les orientations que vous entendiez donner à votre action dans le domaine de la jeunesse, des sports et des loisirs, vous avez indiqué que l'Etat devait s'attacher à aider la jeunesse organisée, mais aussi la jeunesse inorganisée qui représente plus de 85 p. 100 de l'ensemble.

Et vous avez énuméré quelques actions que vous envisagiez de développer pour remédier à cette inorganisation de notre jeunesse.

Ne croyez-vous pas qu'il est nécessaire d'abord d'en rechercher les véritables causes et, connaissant les causes, d'appliquer les remèdes appropriés ? Ces remèdes existent certainement, mais nous ne les trouvons pas dans le budget que vous nous présentez pour le prochain exercice. Le mal risque donc de s'aggraver et de s'amplifier ; ce serait dommage pour la jeunesse et pour la France.

Vous avez exprimé votre volonté de développer le sport scolaire en dehors des établissements et prôné l'extension des centres d'animation sportive permettant d'offrir tout un éventail d'activités sportives entre lesquelles les enfants pourront choisir. Nous n'avons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, d'idées préconçues sur la meilleure formule ou la meilleure méthode, encore que tout à l'heure, nous exprimerons un souhait à ce sujet. Le problème réside dans l'insuffisance des équipements des éducateurs — enseignants, cadres et animateurs — qu'il s'agisse d'éducation physique, de sports ou de loisirs.

Je ne reprendrai pas les chiffres cités dans les rapports. Ils soulignent la faiblesse des crédits budgétaires pour l'exercice 1974, dénoncent la misère de nos équipements sportifs, culturels et de loisirs, dans les cités urbaines comme dans les zones rurales et traduisent l'insuffisance criante de professeurs d'éducation physique, d'éducateurs, de cadres formés pour répondre à l'attente de notre jeunesse. Pourtant, pourraient être créés ainsi dans ce secteur, pour les jeunes, des débouchés sur des activités passionnantes, au service de la jeunesse.

Que dire de la faiblesse des moyens mis à la disposition des organismes de plein air — camps et colonies de vacances — et de toutes les associations sans but lucratif qui participent activement à la formation des jeunes et des adultes dans les domaines des sports, de la culture, des loisirs et qui sont autant de foyers de formation humaine, civique et sociale ?

Je ne parlerai pas du statut des inspecteurs et de l'ensemble du personnel du secrétariat d'Etat, laissant à mon collègue et ami M. Hausherr le soin de le faire. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes le responsable de la jeunesse, des sports et des loisirs. Sportif vous-même, vous voulez donner le goût du sport, développer le sport. Croyez-vous que votre budget est à la mesure de vos objectifs et de vos ambitions, qui sont aussi les nôtres ?

Les jeunes de France ont, autant que ceux des autres pays du monde, le goût du sport. Si, aujourd'hui, on les trouve quelquefois trop nombreux dans les rues, sur les terrains vagues, dans les « bistrotts » ou devant les machines à sous, c'est parce que les stades et autres équipements de sport, de culture physique, ou de culture tout simplement, et de loisirs n'existent pas en assez grand nombre et que ceux qui existent n'ont pas toujours les animateurs qualifiés, et en nombre suffisant, pour accueillir et encadrer cette jeunesse.

Nous devons avoir une politique de la jeunesse, des sports et des loisirs, ce qui exige une coordination, une cohésion sans faille entre le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, le ministère de l'éducation nationale, les collectivités locales — conseils généraux et municipalités — et les associations sportives, culturelles et de loisirs.

Il est plus que temps, monsieur le secrétaire d'Etat, pour éviter le gaspillage d'énergie et de moyens, de susciter au niveau des régions et des départements un plan d'équipement progressif, reposant sur une carte cohérente établie après concertation avec tous les intéressés et périodiquement mise à jour en fonction de l'évolution des besoins.

L'Etat, les clubs, les associations et sociétés sportives doivent être associés dans un même effort pour multiplier les possibilités de développement du sport. Ne serait-il pas possible d'associer aussi nos athlètes et nos sportifs chevronnés à cet effort en créant un corps d'auxiliaires des sports, associés à la formation et à l'entraînement des jeunes, sous l'autorité des professeurs d'éducation physique et sportive, dont le nombre est insuffisant ? En effet, les sept cents postes nouveaux qui seront créés à la rentrée de 1974 ne suffiront pas à combler cette insuffisance.

La santé physique et morale d'un pays se mesure à la santé physique et morale de sa jeunesse, puisque la jeunesse est la nation en devenir.

La santé physique et morale de la jeunesse s'acquiert sur les stades, dans les gymnases, les piscines et autres lieux où l'on pratique le sport et la culture physique.

La santé morale et physique de la jeunesse s'acquiert aussi dans les activités de plein air, dans la nature, au contact de la vie.

Tous les investissements et toutes les dépenses consacrés à la jeunesse constituent le meilleur placement pour un pays.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, une fois de plus, nous regrettons et nous dénonçons l'insuffisance des crédits de votre ministère. L'Etat, dans l'utilisation du budget de la nation, doit établir une hiérarchie des valeurs et fixer des priorités. Pour nous, la jeunesse est la première des priorités. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le secrétaire d'Etat, en écoutant attentivement vos intentions et le long catalogue des opérations que vous entendiez mener, je me suis pris à rêver et j'ai applaudi avec beaucoup de chaleur votre péroraison. Mais, pendant l'intervention de M. Briane, j'ai examiné certains chiffres et je me suis rendu compte que, finalement, rien n'avait changé puisque, en augmentation de 11,7 p. 100 par rapport à 1973, les crédits de votre budget ne représentent néanmoins — vous l'avez vous-même reconnu — que 0,75 p. 100 de ceux du budget de la nation, ce qui est notoirement insuffisant.

A l'évidence, et vous ne l'avez pas davantage nié, la loi de programme ne sera pas réalisée puisque, à la fin de 1974, elle n'en sera qu'à 60 p. 100 d'exécution, alors qu'elle devrait en être à 71 p. 100.

Vous aurez, dites-vous, besoin de l'aide du Parlement pour atteindre vos objectifs. A cette fin, il faut d'abord que soient débloqués les crédits du fonds d'action conjoncturelle, ce qui permettrait de porter les autorisations de programme de 14,4 p. 100 à 26 p. 100 ; et encore le taux de 14,4 p. 100 ne tient-il pas compte de la hausse des prix, ce qui vous empêchera de réaliser la totalité des opérations aujourd'hui inscrites à votre catalogue.

Je ne voterai pas l'amendement de la commission des finances que M. Sallé a évoqué, car je n'ai jamais pratiqué la politique du pire. Mais, je vous le dis nettement — et je ne reviendrai pas sur ma décision — je ne voterai pas votre budget tant que vous ne serez pas en mesure — cela pourra peut-être vous aider — de nous donner des garanties, d'ici à la fin de ce débat, quant au déblocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle.

Je n'insiste pas davantage sur l'insuffisance des crédits, les rapporteurs l'ont fait avant moi et d'autres orateurs n'y manqueront pas dans la suite de la discussion, et j'en viens à l'analyse de votre action.

Vous avez déclaré en substance, non seulement devant l'Assemblée à l'instant, mais auparavant devant la commission des affaires culturelles et le groupe des députés sportifs — où j'ai eu le plaisir de vous accueillir — que vous vous refusiez à pratiquer une politique contraignante de la jeunesse. Je vous approuve sur ce point.

Vous désirez, avez-vous ajouté, que les organismes actuels se développent, et notamment que les associations soient davantage aidées, à condition qu'elles s'engagent à observer certains objectifs. Mais vous n'avez pas précisé quelles étaient ces associations. Y englobez-vous les fédérations et les clubs sportifs ? Et quels sont les objectifs que vous envisagez et, surtout, par quels moyens entendez-vous faire face à vos promesses ? Vous êtes resté bien vague sur ces points ; aussi nous aimerions obtenir des précisions.

D'autre part, vos déclarations d'intention paraissent être en contradiction avec le contenu de votre budget, à propos de l'orientation en matière d'éducation physique, puisque seulement 700 postes nouveaux sont prévus, dont 350 professeurs, contre 1.345 l'an passé, alors qu'on était en droit d'en attendre 1.500.

L'an dernier, à cette même tribune, en votre qualité de parlementaire, vous n'aviez pas ménagé vos critiques quant à l'abandon pur et simple de l'objectif des cinq heures hebdomadaires d'éducation physique, et vous en avez sans doute tiré les conséquences. Je ne vous le reproche pas, loin de là, car j'ai toujours dit que cet objectif était à peu près irréalisable. Mais il faudrait que les choses soient nettes, parce que trop souvent, dans le pays, on parle encore de ces cinq heures. C'est d'autant moins envisageable que, déjà, les trois heures d'éducation physique dans le premier cycle et les deux heures dans le second cycle sont parfois difficilement applicables.

S'agissant des centres d'animation sportive, le principe est excellent, mais j'aimerais savoir d'où viendront les animateurs. Seront-ils pris dans le contingent des professeurs, déjà trop restreint à mon avis ?

Il semble, en outre, que, dans de très nombreux endroits — le cas exceptionnel et exemplaire de Strasbourg mis à part — on se heurte à de sérieuses difficultés.

En premier lieu, les chefs d'établissement ont beaucoup de mal à coordonner les emplois du temps de façon que, dans ces centres, le maximum d'élèves puissent pratiquer ces sports optionnels.

En second lieu, le nombre des installations où peut se dispenser cet enseignement est insuffisant, de sorte que pour satisfaire les uns on mécontente les autres.

Toutes ces difficultés seraient, m'a-t-on dit, loin d'être résolues, au point que — je n'ai pu le vérifier, mais vous pourrez sans doute le préciser — dans les Hauts-de-Seine, sur les quatre centres d'animation sportive qui avaient été prévus, un seul, celui de Courbevoie, fonctionnerait encore, et dans des conditions laissant à désirer.

Il vous appartiendra de démentir ou d'expliquer. En tout état de cause, il conviendrait d'affirmer — vous l'avez fait en paroles mais cela ne se traduit pas dans votre budget — que vous entendez assumer la direction d'une politique cohérente, qui ne donne pas l'impression de flotter au gré des circonstances.

Je ne veux pas reprendre tous vos propos de parlementaire, encore que vous n'en seriez pas gêné et que vous sauriez y faire face. Laissez-moi seulement demander, à mon tour, si votre budget actuel permet de faire autre chose que d'expédier, si je puis dire, les affaires courantes.

Par exemple, et je reprends là un souhait que vous aviez exprimé il y a quelques années, pourquoi distinguer, dans les établissements d'enseignement, entre, d'une part, les professeurs et les maîtres relevant de votre secrétariat d'Etat et, d'autre part, ceux qui relèvent du ministère de l'éducation nationale ? Car, au fond, l'éducation physique est une discipline comme le français et les mathématiques, et je me demande pourquoi on ne rend pas à l'éducation nationale l'éducation physique à l'école, ce qui résoudrait quelques problèmes, notamment les problèmes financiers.

Je ne crois pas, d'ailleurs, étant donné les perspectives que vous venez d'évoquer, que cela diminuerait beaucoup l'activité de votre ministère. En effet, le domaine de la jeunesse et des sports est très large, et ainsi vous pourriez mieux vous occuper de ceux qui n'ont pas la chance de poursuivre des études au-delà de seize ans. On pourrait envisager une sorte de tronc commun, composé essentiellement non pas de sport mais de culture physique, qui relèverait directement de l'éducation physique pour le primaire ; le secondaire relèverait de l'éducation nationale et on laisserait aux fédérations et aux clubs, véritables moteurs de l'activité sportive, le soin de s'occuper du sport proprement dit, qui resterait sous votre obédience.

Par là, vous aideriez beaucoup plus efficacement qu'actuellement ces éléments irremplaçables du sport que sont les fédérations et les clubs. Et votre action serait d'autant plus efficace, puisqu'on parle de la jeunesse inorganisée, que vous pourriez vous appuyer sur ces clubs pour encadrer les millions de jeunes qui cherchent désespérément à occuper leurs loisirs, sans compter les millions d'adultes qui font encore du sport, mais qui semblent oubliés si l'on s'en tient au titre de votre secrétariat d'Etat.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. J'en ai parlé.

M. Bernard Marie. Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, mais seulement en quelques phrases. Vous avez parlé essentiellement de la jeunesse. Or le sport concerne tous les Français, les jeunes comme les moins jeunes et même les adultes. Car, je le répète, le sport est un élément essentiel de la bonne santé de la nation.

Je rappelle donc qu'il y a en France — on l'oublie trop facilement — plus de 90.000 clubs, qui sont dans leur grande majorité des clubs omni-sports, et qu'il y a plus d'un million et demi d'animateurs et de dirigeants bénévoles, qui consacrent leur temps et souvent leur argent à faire ce que l'Etat ne peut faire faute de moyens suffisants.

Je crois sincèrement qu'aider ces clubs servirait le sport autant que d'autres actions que vous pouvez entreprendre par ailleurs.

J'aimerais aussi que vous nous indiquiez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est la composition du haut comité de la jeunesse et des sports.

S'agissant du centre parisien d'information jeunesse, vous avez précisé qu'il recevait en moyenne 1.200 visites par jour et quelque 600 lettres auxquelles il répond. C'est donc plus de 400.000 jeunes qui sont reçus chaque année par ce centre. Or vous avez indiqué qu'il avait procuré 3.000 emplois permanents, plus 6.000 emplois temporaires pendant l'été, et que quelques dizaines d'étrangers avaient été dépannés. Le résultat me semble un peu faible.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. J'ai dit que 80.000 jeunes étrangers avaient été hébergés.

M. Bernard Marie. Pour quelque 400.000 jeunes qui ont été reçus au cours de l'année — sans compter les 180.000 lettres — le centre a donc procuré 3.000 emplois permanents. Ce taux de réussite vous semble-t-il satisfaisant, monsieur le secrétaire d'Etat ?

L'an dernier, vous aviez longuement évoqué les Jeux de France, dont vous n'avez dit mot cette année. Est-ce que vous estimez qu'ils sont totalement dépassés et qu'il convient d'y renoncer ? Est-ce que, en qualité de secrétaire d'Etat, vous pensez qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une réalisation que vous souhaitiez en tant que député ?

Je conclurai, monsieur le secrétaire d'Etat, en émettant le vœu que vous continuiez à faire preuve, en tant que membre du Gouvernement, du dynamisme que vous avez manifesté en d'autres circonstances, notamment lorsque vous étiez député. Le remarquable discours que vous venez de prononcer a suscité bien des espoirs chez les nombreux députés sportifs. (Sourires.) Je souhaite qu'il se traduise bientôt dans les faits.

Mais je ne puis vous dissimuler ma déception devant un budget qui, contrairement à vos intentions, me semble bien fade.

La faiblesse de l'augmentation des crédits est désespérante. Il demeure — et vous n'y pouvez pas grand-chose — neutre et assez banal dans ses répartitions. Finalement, hormis les intentions que vous avez exprimées, aucune idée directrice, aucun axe moteur ne s'en dégage réellement. On continue — je me cantonne dans les faits, je ne parle pas des intentions — ou on semble continuer le train-train habituel ; on n'y trouve rien de nouveau qui puisse donner au sport français l'élan et la vitalité qui lui font défaut.

Et pourtant, le sport reste pour les Français l'un des rares domaines où ils puissent encore s'enthousiasmer, participer sans esprit de lucre ni recherche d'avantages matériels.

Beaucoup de jeunes et de moins jeunes trouvent encore dans la pratique du sport la satisfaction que procure l'effort gratuit, la lutte contre soi-même, le goût de l'altruisme.

Une grande partie de l'âme de la France repose entre vos mains, et nul autre que vous ne pourrait mieux le ressentir.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, battez-vous et transposez dans le cadre de vos fonctions ministérielles la volonté, l'énergie que vous avez manifestées en d'autres lieux. Montrez, ici également, qu'avec la foi on peut déplacer les montagnes comme vous avez sur les gravir !

Alors, mais alors seulement, nous serons tous autour de vous pour vous soutenir dans votre action.

M. le président. La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Mesdames, messieurs, dans une société qui s'intéresse tant à la qualité de la vie, qui cherche à réduire la durée du travail, dont l'une des préoccupations dominantes va devenir l'aménagement du temps passé hors de l'usine ou du bureau, dans une société où la jeunesse tient une place croissante, n'y a-t-il pas quelque dérision à consacrer au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs 0,72 p. 100 — fût-ce même 0,75 p. 100 — du budget national, soit moins de 0,15 p. 100 du produit national brut ?

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, se peut-il, dans ces conditions, que vos services comptent toujours mener à bien l'ambitieuse mission définie par le triptyque de votre secrétariat d'Etat ? Vous avez vous-même compris qu'à défaut de pouvoir embrasser de si vastes objectifs il vous fallait faire des choix, accepter des sacrifices.

Je n'examinerai pour ma part que le premier volet de votre triptyque, celui de la jeunesse, laissant à d'autres collègues le soin d'analyser celui des sports et celui des loisirs.

Croyez-vous, avec le programme et les moyens que vous nous proposez, pouvoir continuer à mériter votre titre de secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse ? Pensez-vous que les jeunes de ce pays puissent reconnaître en vous leur ministre ? Chaque ministère — vous l'avez reconnu vous-même — même aujourd'hui son action en faveur de la jeunesse. Tournez-vous, pour vous en convaincre, vers vos collègues de l'éducation nationale ou des forces armées.

Vous ne voulez pas, dites-vous, mener en ce qui vous concerne une politique de la jeunesse. Si vous entendez par-là que vous ne voulez pas diriger la jeunesse, nos points de vue rejoignent les vôtres et aussi ceux de la plupart des jeunes eux-mêmes qui expriment avec netteté leur attachement à la liberté et leur méfiance à l'égard de structures trop contraignantes.

Mais mener une politique au service de la jeunesse est tout autre chose ; et si nous ne tenons pas plus que vous à organiser la jeunesse, en revanche souhaiterions-nous pouvoir l'aider à s'organiser.

N'y a-t-il pas là le meilleur moyen de confier aux jeunes leurs premières responsabilités et de les préparer à celles qu'adultes il leur faudra plus tard exercer ? N'y a-t-il pas là aussi l'occasion de compenser les lourds handicaps qui pèsent déjà sur certains d'entre eux ?

Si tous les jeunes de ce pays pouvaient analyser votre budget, reconnaissez que la plupart éprouveraient quelque déception. Seuls de rares privilégiés y trouveraient peut-être leur compte.

N'est-il pas significatif de noter au chapitre 43-01, « Actions nouvelles en faveur de la jeunesse », une minoration de crédits de 900.000 francs par rapport à 1973 ?

A défaut de moyens suffisants pour satisfaire tout le monde, vous limitez vos interventions à des opérations ponctuelles. Vous augmentez vos moyens d'action directe en faveur d'une minorité par des aides sélectives.

C'est ainsi que quatre organismes surtout vont se trouver subventionnés : l'Office franco-allemand, dont les services sont, certes, unanimement appréciés mais qui n'a pourtant pas toujours dû sa survie à l'appui de votre ministère ; l'Office franco-québécois, qui apparaît plutôt comme une officine particulière-

ment choyée et qui va percevoir 4.825.000 francs pour un effectif n'atteignant pas 2.000 jeunes mais dont le recrutement serait, dit-on, politiquement sélectionné ; enfin, le centre d'information et de documentation jeunesse de Paris et le centre d'information et de documentation jeunesse Méditerranée.

Ces quatre organismes bénéficieront en 1974 d'un ajustement de subventions de 2.530.000 francs. En revanche, les subventions des associations de jeunesse et d'éducation populaire augmenteront de moins de 800.000 francs.

Quel serait pourtant le sort des mille clubs si des associations locales n'avaient pas pris l'initiative de les animer ? Ils tiendraient probablement lieu de garages ou abriteraient des services publics, comme il m'est arrivé de le constater.

Le secteur prioritaire que devrait constituer la formation des cadres et des animateurs ne reçoit cette année encore qu'une dotation dérisoire. Ce ne sont pas les 700.000 francs supplémentaires prévus pour les crédits de stage et de matériel pédagogique qui répondront aux besoins. Ce n'est pas cette somme qui permettra notamment de former les moniteurs nécessaires aux centres de vacances, en subventionnant correctement leurs stages, ni de les rémunérer. Il ne sert à rien de promouvoir des réformes si l'on ne dispose pas de moyens de les appliquer.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien les jeunes de nos villages et de nos villes manquent d'animateurs et vous ne pouvez plus compter sur le bénévolat. Quelle œuvre utile vous pourriez faire dans ce domaine ! Mais, pour cela, il ne faudrait peut-être pas limiter à 720.000 francs les crédits prévus pour le fonctionnement et l'animation des clubs de jeunes.

Je représente un département rural où, comme dans tant d'autres, les communes se vident. Si l'exode a, certes, des raisons économiques, il a aussi des causes socio-culturelles. Nombreux sont les jeunes agriculteurs qui abandonnent des exploitations rentables parce qu'ils ne trouvent pas dans leur village une animation sociale qui donnerait un autre sens à leur vie. À l'inverse, combien de foyers contribuent à maintenir des jeunes ruraux au sein d'un milieu où ils connaîtront une existence plus heureuse que dans le tumulte d'une grande agglomération !

Tout autres sont les problèmes qui se posent dans les concentrations urbaines. Mais croyez-vous que, là aussi, le nécessaire soit fait pour accueillir les jeunes à la sortie de leur travail ?

La place grandissante prise par la jeunesse dans la cité est un phénomène que vous devriez être le premier à considérer. Vous reconnaissez que 85 p. 100 des jeunes sont inorganisés mais ce ne sont pas les crédits prévus pour les associations en 1974 qui permettront à ces dernières de se développer. Serait-il déraisonnable de demander que ces crédits soient au moins équivalents en francs constants à ceux qui étaient alloués en 1968, que la majoration d'une année sur l'autre tienne au moins compte de l'érosion inexorable du franc, que les grandes organisations capables de démultiplier l'action de l'Etat auprès des jeunes puissent au moins conserver l'infrastructure dont elles disposent ? Ces exigences sont-elles démesurées ? Ce serait plutôt un minimum bien timide, me semble-t-il.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas en évitant une politique de la jeunesse que vous répondrez aux besoins des millions de jeunes qui attendent que la nation se penche sur leurs problèmes, des millions de jeunes qui vous demandent moins une doctrine qu'un soutien. Tantôt désemparés, tantôt confiants et enthousiastes, ils cherchent les clés d'une société meilleure dont ils seront demain responsables.

Que vous vous refusiez à les embrigader, d'accord. Mais ne découragez pas leur bonne volonté, leurs efforts et aussi leur imagination ; car la vôtre en ce moment me semble bien en défaut.

N'est-il pas paradoxal que tout le monde aujourd'hui se tourne vers la jeunesse avec plus d'empressement que ne le fait le secrétaire d'Etat qui en a justement la charge ? Un de vos illustres prédécesseurs, Léo Lagrange, avait su donner une image à ce département ministériel. Lui aussi était soucieux d'éviter tout dirigisme. Il voulait permettre aux jeunes de s'épanouir librement et non modeler leur personnalité. Mais il avait une haute idée de sa mission. Croyez-vous qu'il aurait accepté de présenter le budget que vous nous proposez ?

Croyez-vous qu'il se serait satisfait de ces interventions sporadiques qui n'atteignent jamais les plus démunis et entretiennent un cloisonnement social que, comme lui, nous cherchons à réduire ?

Un des traits les plus caractéristiques de la jeunesse est son sens de la solidarité. Si la jeunesse n'est pas homogène, elle est solidaire. Aucune politique à son égard ne me semble valable si elle ne repose sur cette notion que, malgré vos propos,

monsieur le secrétaire d'Etat, vous semblez avoir oubliée. A défaut d'être généreux, votre budget gagnerait à être plus juste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le secrétaire d'Etat, encore moins d'éducation physique et sportive à l'école ; tout compte fait, encore moins de crédits pour les associations sportives ; une loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif qu'on renonce définitivement à appliquer ; enfin, comme le montrera tout à l'heure mon ami Nilès, rien de plus pour les organisations de jeunesse et d'éducation populaire : voilà ce que réserve aux jeunes, aux sportifs de notre pays, le projet de budget pour 1974 du secrétariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Interviewé par le journal *L'Equipe* le 4 janvier 1973, M. le Premier ministre se déclarait « personnellement convaincu de la nécessité d'une progression nettement marquée de ce budget au cours des prochaines années ».

Nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, précédé par vos discours parlementaires, vous fixiez, monsieur le secrétaire d'Etat, à 1 p. 100 par an la progression à terme de ce budget. Cette augmentation n'était donc qu'électoratisme, fausse nouvelle et fanfaronnade.

Le budget pour 1974 ne décolle pas des sept millièmes du budget global de la nation. Vous avez réfléchi six mois pour accomplir cet exploit !

Avec nous, cent cinquante organisations contestent votre budget.

J'ai dit qu'il y aura encore moins de sport à l'école. En effet, vous réduisez de moitié le nombre de postes d'enseignants créés — soit 700 postes — par rapport à 1973, alors même qu'il manque 20.000 enseignants pour l'application des cinq heures réglementaires et que vous venez de réaffirmer — je dirai presque : que vous venez d'avoir le front de réaffirmer — votre souci d'atteindre les trois et deux heures dans le premier cycle et dans le second cycle, ce qui nécessite, vous le savez, la création de 8.600 postes. Cette réduction est d'autant plus scandaleuse que l'insuffisance des postes créés condamne au chômage quelque 2.500 élèves professeurs engagés dans des études spécialisées d'une durée de quatre ans.

Dans l'enseignement primaire, en dépit d'efforts louables de certains enseignants, nous estimons que 60 p. 100 des élèves ne font que très peu ou pas du tout d'éducation physique. Il semble d'ailleurs que l'expression « tiers-temps pédagogique » disparaisse progressivement des textes officiels. C'est aux centres d'animation sportive, instruments d'une nouvelle orientation, que vont les faveurs de votre budget. A eux seuls, ils bénéficient de mesures nouvelles aussi importantes que celles qui sont allouées à l'ensemble des secteurs d'éducation physique et sportive, lesquels regroupent plus de 4 millions d'élèves.

Bien que ces centres n'intéressent que quelques milliers d'élèves, que leur fonctionnement soit précaire et que les difficultés rencontrées aient conduit, l'année dernière, à reverser à l'enseignement secondaire la moitié des crédits prévus, ainsi que vous l'avez précisé en répondant à l'une de mes questions écrites, vous persévérez dans cette voie. Votre budget reflète et concrétise ainsi une conception qui vous est chère et qui est celle du sport hors de l'école. C'est en vertu de cette conception que vous poursuivez le démantèlement de l'A. S. S. U. — qui a cependant doublé ses effectifs en six ans, en les portant à 700.000 licenciés — par la multiplication de contrôles bureaucratiques et tatillons à l'égard d'un personnel qui vient à 95 p. 100, selon les syndicats, de témoigner son attachement à cet organisme.

Il faut, avez-vous dit, démystifier la conception du « sport à l'école » qui ne serait pas nécessairement le « sport dans l'école ». Il vous est même arrivé d'évoquer l'institution de la semaine continue, la réduction corrélative de la semaine scolaire et l'impossibilité pour l'éducation sportive d'y conserver sa place.

Une telle proposition est si contraire à la volonté des parents et des enseignants qu'elle ressemble à une provocation. Elle se fonde sur une appréciation indigente de la valeur éducative des activités physiques et sportives. Elle rompt avec les principes de la gratuité et de l'obligation et elle entraînera une pratique sportive coûteuse, inaccessible, mal commode et qui deviendra toujours plus ségrégative.

Ce que parents et enseignants réclament, ce sont des activités sportives intégrées à l'éducation, dispensées dès le plus jeune âge à tous les élèves par un personnel nombreux et qualifié, sous un contrôle médical sérieux et dans une école devenue attrayante.

Quant à la pratique sportive à l'université, deux chiffres suffisent à la décrire : 450 professeurs pour quelque 750.000 étudiants. Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, témoigne ainsi de votre volonté de liquider à terme l'éducation physique et sportive à l'école, où doit pourtant commencer le sport pour tous.

Ces mesures s'inscrivent d'ailleurs dans l'orientation d'une politique qui tend à réduire les dépenses d'enseignement, à diminuer la durée de la scolarité obligatoire et des études universitaires, à mettre en cause le baccalauréat. Nous disons : halte à cette politique et priorité au sport à l'école !

Outre le rattachement des I.P.E.S. à l'éducation nationale, nous estimons qu'un budget minimum devrait proposer : le doublement des conseillers pédagogiques départementaux et cantonaux, ainsi que celui des moyens pour le recyclage des instituteurs, et la prise en charge intégrale par l'Etat des personnels enseignants à l'école primaire — maîtres nageurs et moniteurs municipaux ; un plan de dix ans pour la formation et le recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive afin d'appliquer le principe des cinq heures dans le second degré ; la création d'urgence de 1.000 postes et la création de 3.000 postes pour la rentrée scolaire de 1974 ; enfin la transformation des crédits destinés à la nouvelle orientation sportive en création de postes, en crédits de fonctionnement et en subventions au mouvement sportif.

Mais ce mouvement sportif est-il mieux loti ? Certains, tel le journal *L'Equipe*, n'avaient pas craint de qualifier votre budget de « sportif ». Depuis quelque temps, les mêmes se cantonnent dans un silence prudent, sans quelque raison. Un crédit de 11 millions de francs de mesures nouvelles est prévu pour plus de 6.500.000 licenciés, ce qui fait un franc cinquante de plus pour chacun des pratiquants. C'est une augmentation insignifiante au regard de la hausse des prix.

En effet, le prix des équipements sportifs a augmenté de plus de 70 p. 100, celui des transports de 10 p. 100 l'an dernier, les tarifs des P. T. T. de 16 p. 100 en juillet 1972 et il y a deux jours le prix du litre d'essence vient d'être augmenté de dix centimes, ce qui grève dangereusement le budget des associations sportives et des clubs sportifs.

M. Maurice Nilès. Très bien !

M. Georges Hage. Quand on sait combien les transports et les frais de matériels grèvent le budget des clubs, on mesure déjà que votre budget condamnera un peu plus encore les clubs à mourir ou à se vendre. Comment pourrait-il en être autrement pour les 85.000 clubs existants qui devraient se contenter de 2 millions de francs de mesures nouvelles, soit le cinquième du total de celles-ci ?

Augmenter les cotisations des adhérents ? Ce serait aggraver la ségrégation sociale déjà si grande. Faire payer davantage les spectateurs ? Ce serait encourir à terme le risque de réduire les recettes en raison de la désaffection prévisible d'une partie du public populaire.

La sauvegarde, la survie du sport ne se trouve pas dans la poche des contribuables spectateurs ou pratiquants. Les activités physiques et sportives constituent dans la vie des citoyens, aujourd'hui plus encore qu'hier, un facteur important d'équilibre et de santé. Elles doivent donc être traitées non pas comme marchandises ou objets de luxe mais comme un droit pour tous et pour toutes. Or, votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, tourne le dos à ce principe humaniste.

Dans notre pays, la vie sportive repose pour l'essentiel sur le dévouement sans borne de cadres bénévoles. Mais vous refusez à ceux-ci, en plus des installations sportives et des crédits, les moyens de formation et de recyclage. A cela s'ajoutent les obstacles sociaux : durée trop longue de la journée de travail, insuffisance de salaire, législation rétrograde qui méconnaît le droit au sport, autant d'obstacles qui découragent jusqu'aux plus dévoués.

Devant l'Assemblée nationale, nous lançons un cri d'alarme. Le bénévolat est en danger. Il y va de la survie et du développement du sport.

Quant au sport à l'intérieur de l'entreprise, il a toujours été oublié dans le budget. La classe ouvrière — notamment la jeunesse — n'a-t-elle pas le droit à la santé, à la détente ? Pourquoi les clubs d'entreprise et les sportifs travailleurs ne bénéficieraient-ils pas de subventions de l'Etat ?

L'aide de l'Etat ne dispense nullement le patronat d'assumer ses propres responsabilités en ce qui concerne l'augmentation des subventions aux comités d'entreprise, les droits des jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans et l'aménagement de la législation du travail, toutes choses qui permettraient de pratiquer le sport sur le lieu de travail en prenant sur le temps de travail et sans subir une diminution de salaire.

Certes, les subventions au mouvement sportif sont en augmentation de 26 p. 100 sur l'an dernier. Mais parlons-en ! Le total des subventions allouées — soit 58 millions de francs — est inférieur en francs constants de 8 millions de francs à celui de 1967. Compte tenu de l'érosion monétaire, il s'ensuit une diminution de plus de 50 p. 100 en francs constants. Or, depuis 1967, les effectifs du mouvement sportif ont augmenté de quelque 40 p. 100. Où est le progrès ?

Au moment où, à grand renfort de publicité, est lancée une campagne sur le thème du sport pour tous, les sportifs et, plus généralement les Français, étaient en droit d'espérer un effort exceptionnel de l'Etat dépassant, en dotation budgétaire, celui de la meilleure année, à savoir 1968.

Au contraire, c'est ici encore la marche arrière qui est déclenchée. Les fédérations olympiques bénéficient de l'essentiel des mesures nouvelles. Est-ce à dire que leurs besoins seront satisfaits ? En 1974, nous seront à deux ans des jeux de Montréal ! Le budget permet-il d'espérer un redressement de notre sport de haut niveau ? Nous répondons non.

Un tel redressement implique que ce secteur repose sur une assise solide. Or nous venons de voir que le sport de masse était sacrifié. Le règlement de l'importante question du statut social du sportif de haut niveau ne peut consister en une dotation de cinq millions de francs supplémentaires ; il suppose aussi des mesures législatives, sociales et financières importantes. Or rien de cela n'est envisagé.

En fait, le budget 1974 prolongera le système des bourses pour une minorité d'athlètes. Ainsi vous persévérerez dans la voie sans issue d'une politique de l'élite restreinte, pour tout dire dans le système « d'usine à champions » hypocritement décrit il y a quelques mois par le Président de la République.

Ce n'est pas l'emprise croissante de l'initiative privée qui permettra de réconcilier sport et études, sport et travail, et d'assurer l'avenir social des champions. Au contraire, l'expérience d'hier et d'aujourd'hui dans notre pays témoigne de l'échec d'une telle orientation.

Vichy, Vittel, M. Trigano sont présentés comme les remèdes miracles. Ce ne sont que des palliatifs, au bout du compte voués à l'échec.

Enfin, monsieur Mazeaud, où en êtes-vous de votre fameuse loi d'orientation sur le sport ?

Pour le développement du sport de masse et du sport de haut niveau, l'Etat doit jouer un rôle essentiel.

Dans le même temps, nous nous opposons et nous nous opposerons à l'étatisation du sport. Celle-ci n'a jamais été aussi grande. Par ailleurs, le désengagement financier de l'Etat place le mouvement sportif sous la dépendance croissante des puissances d'argent, avec les conséquences que nous connaissons. C'est pourquoi nous nous opposons une nouvelle fois à l'idée qui refait surface — à votre idée — d'instaurer des concours de pronostics.

La France peut devenir une grande nation sportive si l'Etat aide réellement le mouvement sportif et respecte son indépendance.

Mes observations concernant l'équipement sportif et socio-éducatif seront plus brèves.

La réduction des crédits de paiement et des autorisations de programme, amputés de cinquante millions de francs bloqués au fonds d'action conjoncturelle, aggravera les retards pris dans l'application de la troisième loi de programme. C'est ce que vous m'annonciez le 3 octobre, dans une réponse à ma question écrite. Les collectivités locales en seront, bien sûr, les premières victimes.

Fait plus grave, vous proposez de moduler les subventions à la construction selon les ressources des communes. Vous pénaliserez ainsi les communes industrielles et ouvrières. A quoi s'ajoute votre réponse adressée à mon ami Guy Ducloné dans laquelle vous déclarez ne plus vouloir subventionner que les projets « typifiés » alors que la troisième loi de programme prévoyait un contingent budgétaire pour les installations de type classique. Vous ajoutez encore au transfert des charges que les communes supportent, communes qui, contrairement à vos affirmations, font un effort important pour pallier les carences de l'Etat.

Cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi nous proposons le rattrapage et l'application intégrale de la troisième loi de programme, l'amélioration, aux frais de l'Etat, des projets du type « Cosec », la subvention à 50 p. 100 du coût réel des équipements pour lesquels les municipalités doivent garder leur liberté de choix, le remboursement de la T. V. A. aux communes, l'octroi de prêts à long terme et à taux réduit.

En vérité, ce budget traduit dans le domaine qu'il concerne la crise que nous traversons. On a écrit justement qu'il était un budget de mépris.

Mépris du personnel et des animateurs, qu'il s'agisse des étudiants en éducation physique et sportive, bafoués dans leur vocation et leur droit au métier, ou de ces centaines de milliers d'animateurs et de cadres bénévoles qui s'accommoderaient mieux du doublement des subventions que des discours sur le bénévolat, ou encore de ces trois ou quatre cents inspecteurs à qui l'on refuse une augmentation d'indices amplement méritée par la qualité, la diversité et les astringences de leurs services et qui, depuis vingt-cinq ans, faute de statut, campent dans la fonction publique.

Mépris des conditions de travail des enseignants et des étudiants, illustré dans notre capitale par l'U. E. R. de la rue Lacretable dont la presse unanime a dénoncé l'incroyable délabrement.

Mépris, dans le fond, de la valeur culturelle et éducative des activités physiques et sportives et de leur contribution au mieux-vivre et à la qualité de l'existence.

C'est enfin un budget de détournement de fonds. On prouve aisément que le produit des taxes sur l'équipement d'un pratiquant moyen, sur la construction des installations sportives, sur les spectacles sportifs dépasse largement le budget consenti par l'Etat. Le sport rapporte de plus en plus à l'Etat qui lui donne de moins en moins !

En bref, c'est un budget de désengagement de l'Etat et de démission devant une grande cause nationale.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget, c'est pourquoi quelque 150 organisations syndicales et sportives, parmi les plus représentatives de la jeunesse, des étudiants, des enseignants et autres travailleurs, après les maires de France lors de leur récent congrès, dénoncent l'indigence de votre budget et même son indécence.

Six mois ont suffi pour que se réalise une unanimité qui s'organise dans la préparation d'une grande semaine d'action. Nous soutenons cette initiative qui précède des actions plus vastes pour exiger le doublement du budget de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le secrétaire d'Etat, malgré la modicité de votre budget, un crédit de 4 millions de francs est prévu pour la construction d'une grande école nationale d'équitation à Saumur et, à terme, l'ensemble de l'opération coûtera 35 millions de francs.

Je signale qu'à Fontainebleau 25 millions de francs ont déjà été consacrés à des investissements identiques et qu'il serait peu rationnel de renoncer à des infrastructures existantes pour en créer de nouvelles ailleurs. Si les installations de Fontainebleau sont laissées à l'abandon, c'est, non plus 35 millions de francs, mais 50 millions de francs qui seront finalement dépensés à ce titre.

Je tenais à porter cette situation à votre connaissance, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que vous y portiez remède. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Cazenave.

M. Franck Cazenave. Monsieur le secrétaire d'Etat, décidément, vous suscitez l'innovation ! La tradition veut, en effet, que l'on plaigne le ministre qui vient défendre son budget et que l'on dénonce la dureté du ministre des finances, que l'on critique ainsi d'une façon détournée le Gouvernement, mais aussi que, par là même, on eloue au pilori le ministre intéressé. Or voilà que, depuis le début de ce débat, vous êtes vous-même une cible et que l'on vous attaque plus directement.

Quant à moi, au nom du groupe des républicains indépendants, je me bornerai à analyser objectivement votre budget.

Nous avons voté les recettes prévues par la loi de finances pour 1974. Ce serait nous déjuger que de réclamer maintenant une augmentation considérable de dépenses qui se traduirait obligatoirement par une charge fiscale nouvelle qu'auraient en définitive à supporter tous les Français. Mais nous ne pouvons pas dire pour autant que votre budget nous convient et, puisque l'escarcelle du ministre des finances contient encore, semble-t-il, quelque argent, peut-être pourriez-vous nous annoncer, avant la fin de cette discussion, l'octroi d'une dotation supplémentaire.

Car, monsieur le secrétaire d'Etat, à quoi nous servirait-il de voter non seulement un plan, mais une loi de programme si ces textes n'étaient pas appliqués ?

Nous avons discuté de cette loi alors que vous étiez, comme moi-même, sur les bancs de cette assemblée. Je me souviens des véritables empoignades auxquelles a donné lieu la répartition des crédits. Nous nous sommes mis d'accord sur des chiffres, et ce serait ridiculiser l'Assemblée que de ne pas en tenir compte, que de se borner à ne réaliser cette loi qu'à 60 ou 70 p. 100 ! Donc il y a quelque chose à faire.

Je voterai le budget de la santé publique, le budget en augmentation de mon ami M. Poniatowski, tant il est vrai qu'il faut secourir ceux qui souffrent, qu'il faut soulager toutes les misères du corps humain. Mais je poserai une question toute simple.

Vaut-il mieux soigner les corps malades ou faire en sorte que les Français restent sains ? Vaut-il mieux continuer d'augmenter le budget de M. Poniatowski en diminuant le vôtre ou augmenter votre budget afin d'essayer de diminuer les dépenses de santé ?

M. Louis Baillet. Et l'euthanasie ?

M. Franck Cazenave. Vaut-il mieux rembourser des journées d'hôpital ou payer des stades, des équipements sportifs, des moniteurs d'éducation physique ? Vaut-il mieux couvrir les corps décharnés ou aérer les poumons des adolescents ?

Pour l'avenir, c'est un choix à faire. Pour nous, républicains indépendants, qui, pour la plupart sommes des élus de la province, ce choix est déjà fait.

Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, le responsable de la jeunesse, des sports et des loisirs : c'est un programme enthousiasmant, un programme à votre mesure — cette discussion le prouve : on vous attaque parce qu'on sait que vous saurez répondre !

Mais prenez garde ! Vous devez être partout et votre action débute à la prime jeunesse. C'est à l'école que cette action, en premier lieu, doit s'exercer.

Vous êtes pris entre le désir de multiplier les postes de professeurs et moniteurs d'éducation physique — car le chiffre de 700 n'est effectivement pas tolérable — et les limites d'un budget qui vous est imposé.

Nous pensons qu'en l'état actuel des choses une première étape consistant à obtenir deux heures à l'intérieur des établissements peut être déjà valable, mais à la condition que ces deux heures soient suivies réellement de trois heures de sport collectif ou de compétition.

Je sais que certains enseignants y sont sinon opposés, du moins marquent une réticence...

M. Georges Hage. Mal expliquée par vos soins !

M. Franck Cazenave. ... car ils ont l'impression que les enfants vont leur échapper. C'est une erreur.

Il y a une distinction à faire entre l'athlétisme et les sports collectifs tels que le handball, le football, et, monsieur Marie, le rugby.

Pour les premiers, il faut un encadrement de spécialités dans lequel s'intègrent parfaitement les moniteurs.

Pour les seconds, une solution doit être trouvée dans une sorte de contrats, comme il en existe dans l'aviation légère et sportive, qui permettraient de verser aux clubs qui les accepteraient des subventions en proportion des jeunes inscrits. En effet, les entraîneurs de ces clubs seraient parfaitement qualifiés, mais il ne serait pas bon que ces entraîneurs, comme les enseignants, soient liés trop longtemps à leur club. En tout cas, c'est une formule pour les sports collectifs.

Quant à l'athlétisme, en réalité c'est par manque d'équipement qu'il y a un redoutable trou. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis maire d'une ville moyenne. Or, c'est le syndicat intercommunal de mon C. E. S. qui a dû payer, en grande partie, le plateau d'évolution. Cela est inadmissible.

M. Henri Lavielle. Vous n'êtes pas le seul dans ce cas, mon cher collègue !

M. Franck Cazenave. Je le sais. D'ailleurs, je crois que, sur ce point, nous sommes unanimes.

Le développement des jeunes passe par l'équipement sportif des écoles et l'un doit être lié à la réalisation de l'autre.

Votre prédécesseur avait, à juste titre, souligné l'intérêt pour les jeunes de savoir nager — nous n'avions pas à en être convaincus. Mais de quels moyens disposent-ils ? Le plan des « mille piscines » a séduit, au moins sur le papier. Mais ceux qui peuvent se payer une piscine trouvent aux modèles imposés mille défauts et à leur réalisation mille difficultés. Ils les refusent. Les autres les regardent comme le feraient des enfants séparés des gâteaux qu'ils convoitent par une glace sur laquelle ils écrasent leur nez — je ne dis pas qu'ils s'y cassent le nez !

Que dire aux municipalités qui ont déjà fait les frais de ces bassins et qui se voient refuser une subvention pour les couvrir et les chauffer sous prétexte qu'elle ont été trop prévoyantes ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, un examen attentif s'impose et une révision de la politique doit en résulter.

Quand une piscine peut être mise à la disposition d'un ensemble de villages, et que son fonctionnement est pris en partie en charge par les municipalités qui couvrent les dépenses au prorata de son utilisation par les enfants de leurs écoles, c'est à 100 p. 100 que vous devriez subventionner les dépenses d'équipement, et en tout cas la quasi-totalité des frais de transformation.

Trois heures dans les centres d'animation sportive, dans les clubs sportifs ou sur les terrains d'athlétisme, des piscines pour les scolaires : si déjà vous remplissez cette mission, vous aurez pour une large part fait œuvre utile.

En réalité, ce n'est pas tout. Le sport, c'est aussi la compétition. Nul doute que les jeunes nous apporteront quelques satisfactions mais, selon nous, l'effort envisagé ne devra pas s'arrêter là. Je rejoins mon collègue du groupe communiste pour dire que nous n'allons sans doute pas avoir satisfaction très rapidement.

Le sport ne doit pas être une sorte de commerce au profit de quelques-uns.

Il ne doit pas non plus ruiner ceux qui consacrent bénévolement leur temps à un club, car, heureusement, le bénévolat existe encore.

A cet égard, nous sommes très réservés quant aux critères d'attribution des aides à ces clubs, et nous mesurons quel délicat problème cela vous pose. Si quelques prodiges méritent d'être encouragés, le prix qu'on les paie, notamment pour le football, épuise souvent les ressources des clubs qui les ont achetés et empêche d'autres éléments, peut-être moins doués, mais moins exigeants, de participer et de se perfectionner.

Pour pallier cet inconvénient, nous pensons qu'une aide importante et proportionnée aux résultats obtenus devrait être accordée aux clubs non professionnels. Cette aide doit venir de l'Etat et nous sommes nombreux à penser que des ressources provenant des concours de pronostics enrichiraient bien sûrement ceux qui les organiseraient que le monde du sport pour lequel ils seraient créés. (Très bien, très bien ! sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Cette formule nous paraît, en tout cas, peu morale. Nous entendons parfois au P.M.U. parler de chevaux dopés ou retenus. Qu'arriverait-il si un club avait intérêt à perdre, ou un joueur à faire perdre ?

Revenant à un sens plus noble, le sport et la compétition doivent déboucher sur la connaissance des hommes. Vous y avez pensé, et cela se traduit par l'inscription dans votre budget de crédits alloués aux échanges de jeunes, que nous approuvons, mais que nous ne considérons pas comme essentiels.

Dernier problème : celui des adultes bien conformés, heureux de l'être et désireux de le rester. Comment, à ce sujet, ne pas évoquer, en tant que président de la chambre syndicale du cycle, le problème des pistes cyclables ? — et je suis heureux que vous ayez évoqué le cyclo-tourisme. Vous me direz que cela ne dépend pas de vous, et c'est regrettable, mais je vous crois assez influent pour faire comprendre au Gouvernement que, si les P. D. G. font du vélo pour leur santé, c'est qu'il s'agit d'une nécessité, car ils ont d'autres moyens de circuler. Alors, pensons aux non-P. D. G. qui ne peuvent rejoindre le lieu de leur entraînement en voiture.

Il faut créer des pistes cyclables et profiter de ce que l'on peut utiliser. Vous avez dû être frappé par la manifestation organisée à Longchamp à la suite de la mort d'un cycliste. Il faut donner aux cyclistes la possibilité de respirer même à Paris, surtout à Paris. Il faut réserver le tour de l'hippodrome de Longchamp du samedi matin au dimanche à midi aux seuls cyclistes. Pour qu'il en soit ainsi, il suffit de mettre en place le même dispositif que pour les courses. Cela ne coûtera rien et vous vaudra beaucoup d'estime de la part des intéressés.

Ces réflexions ne conduisent naturellement à évoquer le problème des aires de détente que vous envisagez dans la région parisienne. Je les approuve, mais pourquoi privilégier Paris par rapport à la province ? Nous croyons que cette initiative mérite d'être largement développée.

Vivant à Bordeaux, je me félicite de l'effort de Bombannes fait par le conseil général, auquel vous avez apporté un large concours, ainsi que vos prédécesseurs. Mais l'accès de la base est difficile et je vous avoue que beaucoup n'ont pas compris que

vos prédécesseurs, jugeant sur place, n'aient pas choisi pour cette implantation le bassin d'Arcachon, plus près et d'accès plus facile. Quoi qu'il en soit, c'est bien, l'effort est valable et mérite d'être développé.

Vous avez devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, la plus exaltante des tâches, la mission de former la jeunesse. C'est lourd, mais c'est un poids que vous pouvez porter.

Les républicains indépendants vous demandent de vous garder des solutions faciles. Ils regrettent, je le répète, l'accumulation du retard dans l'exécution de la loi de programme et l'insuffisance du nombre d'emplois d'enseignant créés.

Ils sont néanmoins sensibles à la nouvelle orientation que vous semblez donner et se réservent de vous juger au cours de l'année qui va s'écouler, car, sans être méchant pour l'orateur qui m'a précédé, je dirai que le délai de six mois, dont il a parlé, me paraît un peu court.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un homme d'action. Nous, les républicains indépendants, nous sommes aussi des hommes d'action et de progrès. C'est pourquoi nous attendons de votre part des apaisements et la promesse qu'un effort plus grand sera consenti pour ce budget. Alors, rassurés, nous vous aiderons en vous accordant notre confiance. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Kiffer.

M. Jean Kiffer. Mesdames, messieurs, en matière de choix budgétaires comme au niveau du choix définitif d'un type de société, je pense que la France n'a pas su choisir entre le libéralisme et l'étatisme.

Mon but est, non pas de critiquer l'action de tel ou tel ministre ou secrétaire d'Etat, mais bien de dégager des conclusions, et cela sans me livrer à une analyse fouillée des chiffres et des statistiques.

C'est maintenant un lieu commun que de dire que le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports est l'enfant déshérité du budget de la France. La question qui se pose est de savoir comment on peut accroître les ressources qui lui sont affectées et donner un nouvel élan au sport français, non seulement au niveau de la compétition, mais aussi au niveau du sport de masse.

L'imputation budgétaire consacrée à la jeunesse et aux sports est en augmentation de 11,7 p. 100. Nous constatons que les crédits de fonctionnement s'accroissent de 15 p. 100, alors que les crédits d'investissement n'augmentent que de 3,7 p. 100.

Ainsi, compte tenu de l'augmentation des prix à la construction et de l'érosion monétaire, la partie du budget consacrée aux équipements est en baisse.

Certes, on a l'habitude de dire, en France, que les équipements sont en nombre suffisant et qu'ils ne sont pas utilisés à plein temps. Je prétends, en ce qui me concerne, que ce sont précisément les équipements, quand ils sont fonctionnels et attrayants, qui incitent les jeunes à pratiquer le sport.

Bien entendu, l'enseignement du sport dans les écoles et dans les universités paraît se développer normalement. Mais le sport pratiqué dans le cadre scolaire est un peu accepté à contrecœur par les jeunes et l'on constate fréquemment que ceux-ci trouvent toutes les excuses pour s'en faire dispenser.

En revanche, ils aiment pratiquer le sport quand ils peuvent s'y adonner librement. Pour cette raison, je pense qu'il faut axer la base de nos structures scolaires sur les associations sportives. C'est dans ce sens que doit porter notre effort d'aide aux clubs sportifs.

Je pense que les associations sportives doivent être subventionnées largement et fonctionner en plus étroite coordination avec l'école et l'Université.

Mais c'est dans ce domaine des subventions aux associations que l'on constate une réelle carence. En effet, les sommes allouées, en moyenne, aux associations sportives correspondent à peu près à 0,5 p. 100 du budget de ces dernières. Or, elles sont obligées de payer la T. V. A. lorsqu'elles organisent des manifestations.

Afin que les jeunes puissent s'épanouir pleinement au sein des associations, il faut aussi réaménager les horaires scolaires. Pourquoi ne pas en arriver aux après-midi consacrés au sport ?

Je l'ai dit, les crédits affectés aux équipements subissent une baisse considérable. Si l'on tient compte, non seulement de l'augmentation des prix à la construction et de l'érosion monétaire, mais aussi du phénomène inflationniste actuel, on se rend compte qu'il sera impossible, au cours de l'année 1974, d'aménager beaucoup de terrains ou de construire de nombreuses salles de sports.

Quant aux équipements entièrement financés par l'Etat et qui présentent un intérêt national, on ne peut, bien sûr, que déplorer leur insuffisance. Mais, s'agissant des équipements communaux et départementaux, qui sont financés sur l'enveloppe budgétaire destinée aux collectivités locales et, en grande partie, grâce à la participation de ces dernières, on doit faire les constatations suivantes : d'une part, les disponibilités financières consacrées à ces subventions sont minimes, compte tenu des nombreux projets présentés par les collectivités locales ; il faut trop souvent attendre de cinq à dix ans pour obtenir la quote-part nationale qui, en raison même du délai d'attente, ne compense même pas l'augmentation des prix intervenue entre-temps, ni la T. V. A., ni l'érosion monétaire ; d'autre part, pour diminuer encore davantage le taux de participation de l'Etat à une opération sportive, il a été procédé à une multiplication des projets d'équipements industrialisés ; certes, je ne nie pas l'intérêt de l'industrialisation des équipements sportifs, qui permet d'obtenir des prix souvent inférieurs à ceux des constructions classiques, mais j'estime que cette pratique a permis à l'Etat d'abaisser les prix limites des équipements ; or la subvention représente un pourcentage de ces prix limites qui sont, très souvent, inférieurs à ceux que la collectivité est obligée de payer ; la fixation arbitraire de prix limites est donc une façon d'élever les chiffres contenus dans la statistique nationale, mais c'est, en même temps, un moyen de tromper les collectivités en diminuant la participation de l'Etat à leurs réalisations sportives.

Tous ces arguments montrent que les subventions de l'Etat pour les équipements sportifs sont dérisoires. Ne serait-il pas alors préférable de les supprimer parce qu'elles ne représentent plus, aujourd'hui, qu'un faux espoir pour les maires et que, compte tenu des délais d'attribution et de l'augmentation des prix de la construction, elles jouent plus comme un frein que comme une réelle incitation ?

Par ailleurs, s'il faut tendre à multiplier les équipements à caractère industriel pour faire pratiquer le sport dans toutes les collectivités, aussi petites soient-elles, il existe actuellement une tendance trop marquée à négliger systématiquement les opérations sportives de grande envergure à l'échelle régionale ou départementale.

Ces opérations me paraissent indispensables pour permettre de donner au sport, au niveau de la région, un certain rayonnement, un certain prestige, et d'organiser de grandes manifestations sportives qui attirent le public.

La volonté d'accroître les équipements sportifs et de rattraper notre retard dans ce domaine a donc abouti à la multiplication des bâtiments industrialisés. On s'est alors aperçu que, si une partie du retard semble avoir été comblée très vite, les installations, faute de subventions de fonctionnement, n'étaient guère en mesure de remplir leur rôle.

Il convient donc d'envisager, dans un premier temps, une redistribution de l'enveloppe budgétaire et de multiplier les subventions de fonctionnement avant de créer des dotations destinées à d'hypothétiques constructions.

J'en viens maintenant aux moyens d'accroître les ressources du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports et, surtout, des associations sportives qui, dans une société libérale, doivent être le fer de lance du sport français.

Une fois pour toutes, cessons de nous voiler la face et jetons au loin toute fausse pudeur. Ce que l'Etat ne peut financer, le secteur privé est souvent prêt à le faire. Combien de présidents d'associations sportives — quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique — font appel à des entrepreneurs ou à des industriels, qui apportent leur aide sous forme de publicité, de dons en matériels ou en espèces. Cette source de financement des clubs est considérable. Reconnaissons donc à cet état de fait une existence légale en exonérant d'impôt les subventions versées par les entreprises industrielles aux associations sportives.

En outre, depuis de nombreuses années, des Français ont pris l'habitude, chaque dimanche et souvent même en semaine, de jouer au tiercé. Or le Gouvernement autorise le P. M. U. mais refuse systématiquement les concours de pronostics sportifs. A titre personnel, j'indique que je suis favorable à l'organisation de tels concours.

Enfin, il faut accentuer la régionalisation du sport. Actuellement, dans les championnats de France et dans les championnats internationaux, on ne voit que des représentants de clubs de la région parisienne et de certaines grandes villes. Cela résulte des méthodes de sélection qui ne sont pas assez décentralisées. La sélection devrait s'effectuer au niveau des collectivités locales et, sur le plan régional, devraient être créées des structures d'accueil pour permettre aux sportifs sélectionnés de se perfectionner dans leur sport et aussi de préparer leur avenir en apprenant un métier ou en poursuivant des études secondaires ou universitaires.

Il faut donc souhaiter la multiplication des formules mises en place à Forbach et à Montceau-les-Mines, qui ne concernent actuellement que la gymnastique.

Quant aux loisirs, je dirai simplement que, si le sport est l'orphelin du budget, le loisir en est un peu l'enfant mort-né. Pourtant, il devient un besoin indispensable. Nous entrons dans la civilisation des loisirs. Une véritable industrie des loisirs est en train de se créer. Elle se développe grâce à l'initiative privée. Nous ne pouvons que nous en féliciter ; mais il serait souhaitable que le secrétariat d'Etat définisse une politique et un cadre dans lesquels s'inscriront les efforts de tous ceux qui se consacrent aux loisirs.

Le sport est trop souvent, nous dit-on, à l'image de notre société. Il faut donc réapprendre à nos sportifs, et surtout à nos sportifs de haute compétition, à souffrir, à se surpasser. Le libéralisme doit offrir tous les moyens de développement du sport et de la jeunesse, à condition qu'on en accepte les contraintes.

On était en droit d'attendre cette année un doublement du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs ; il n'en est rien. L'Etat devrait, en contrepartie, autoriser le recours à d'autres formes de ressources : les concours de pronostics et l'exonération fiscale de l'aide privée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Mesdames, messieurs, dans le temps qui m'est imparti, je m'efforcerai d'examiner plus spécialement les crédits consacrés à l'éducation physique et au sport.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vos prédécesseurs avaient été amenés à accepter des contraintes budgétaires qui, par voie de conséquence, ont entraîné des mesures dont le bilan se révèle, au fil des jours, de plus en plus catastrophique.

Lorsque vous étiez parlementaire, vous vous êtes plusieurs fois élevé, comme nous, contre l'insuffisance des crédits destinés à l'éducation physique et au sport ; je dois dire, même si cela doit être désagréable, que l'adoption du budget que vous nous présentez aujourd'hui constituerait un véritable affront pour tous ceux qui se préoccupent du devenir physique et sportif de notre jeunesse.

Quand on analyse les chiffres, on constate qu'en fait les palliatifs et les fausses solutions sont les conséquences directes de l'insuffisance de crédits sur des chapitres essentiels.

Avec les budgets de vos prédécesseurs, nous pensions avoir touché le fond. Or, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est encore pire.

Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports « poursuit son action dans les divers ordres d'enseignement et dans le domaine des activités sportives » dit votre note de synthèse.

Nous dirons, nous : « Hélas ! » Et cela nous étonne un peu tout de même. Vous allez donc, faute de moyens, « poursuivre une action » que, dans bien des circonstances, vous avez condamnée et dont, intimentement, vous déplorez certainement encore bien des aspects.

Alors, les tracasseries au sujet du sport scolaire et universitaire vont continuer ! Nous pensions que cette affaire, artificiellement créée, était close.

Alors, la prétendue « nouvelle orientation sportive », avec ses « centres d'animation », va tenter de se mettre en place ! Nous espérons que vous mettriez un terme à cette fausse orientation.

Mais il est évident que, lorsqu'on lit dans votre projet de budget que « l'accroissement du nombre des élèves et la mise en œuvre de la nouvelle orientation de l'enseignement sportif entraînent la création de sept cents emplois d'enseignants d'éducation physique et sportive » et lorsqu'on sait par ailleurs qu'il manque plus de vingt mille enseignants pour l'éducation physique et sportive, on ne sait s'il faut rire ou pleurer.

Pour notre part, c'est une profonde tristesse qui nous envahit quand nous pensons aux jeunes et à leur devenir sportif, quand nous examinons le gâchis de ces dernières années en matière de vocations d'éducateurs sportifs, faute d'une organisation cohérente du recrutement et des débouchés indispensables.

Depuis quatre ans, nous avons dénoncé, à chaque occasion, cet état de fait. Nous avons précisé que, faute de créations de postes nécessaires, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs recrutait un nombre de professeurs d'éducation physique et sportive supérieur à celui des postes budgétaires dont il disposait.

Chaque fois que nous avons dénoncé cette anomalie administrative, nous n'avons pu obtenir de réponse. Plus courageux que vos prédécesseurs, vous venez, en répondant à une question écrite d'un député, de préciser le nombre des postes créés de 1958 à 1973 et le nombre des enseignants d'éducation physique et sportive recrutés pendant ces seize années: 8.424 postes créés pour 10.004 recrutés. Or, en 1957, il existait 3.408 postes budgétaires de professeurs d'éducation physique et sportive et 2.680 professeurs titulaires.

Il en résulte que, en ce qui concerne les professeurs certifiés, pour 11.832 postes budgétaires, 12.684 professeurs ont été recrutés.

En dépit des mises à la retraite, des décès et des démissions, il y a, à ce jour, encore plus de professeurs titulaires que de postes budgétaires, et si tous les professeurs détachés demandaient leur réintégration, des problèmes insolubles se poseraient.

Dans ces conditions, comment ferez-vous, en juin prochain, si vous ne pouvez mettre au concours que les 275 postes de professeur d'éducation physique et sportive prévus dans votre budget alors qu'il existe plus de 2.800 candidats et candidates ?

Comment pouvez-vous dire que les crédits proposés permettront d'assurer, à la fin du VI^e Plan, dans les établissements du second degré, trois heures de cours dans le premier cycle et deux heures dans le second cycle ?

Le nombre des créations de postes prévues pour 1974 est ridiculement insuffisant et il est facile de comprendre qu'il conduit à une aggravation du déficit.

D'ailleurs, l'effort relatif dont bénéficient les chapitres 34-55, 43-51 et 43-53 en vue d'accroître le nombre des centres d'animation sportive, des éducateurs sportifs et des clubs privés, prouve, s'il en était besoin, qu'après avoir sacrifié plus que jamais le chapitre fondamental de l'enseignement votre budget essaie de colmater quelques brèches en dégageant des crédits pour des palliatifs que nous ne saurions accepter.

Mais, en supposant que ce secteur se développe, qui l'organisera et le contrôlera ?

Selon le « bleu » de ce budget, « L'accroissement des activités des directions départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs nécessite la création de six emplois d'inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs ». C'est un bien maigre apport pour des tâches aussi importantes, car ce corps de fonctionnaires, qui attend depuis quatre ans la parution de son statut, plie déjà sous toutes les tâches qui lui incombent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous enfin nous donner une réponse précise au sujet de ce statut ?

En ce qui concerne les investissements, le rapport de la commission des finances, présenté par M. Sallé, se passe de commentaires: « les objectifs de la « troisième » loi de programme d'équipement sportif n'ont aucune chance d'être atteints en raison des retards accumulés en 1972 et en 1973 ».

On ne peut être plus clair et plus défaitiste. Nous ne saurions, de ce fait, accepter une réduction de crédits. Nous demandons au contraire au Gouvernement de prendre ses responsabilités et de nous proposer un amendement apportant les crédits indispensables à l'exécution des objectifs fixés par la loi.

En réalité, votre budget est l'expression d'un choix politique, d'une option fondamentale qui fait passer la formation physique et culturelle des jeunes bien après la force de frappe atomique.

Le Gouvernement accepte que, sur le plan intérieur, l'éducation physique et le sport soient les parents pauvres de sa politique. Mais son choix se complique car, pour des raisons de prestige, il voudrait que la France brille dans les compétitions sportives internationales.

Quelques rares fleurs cultivées en serre peuvent, pour quelque temps, masquer l'absence d'un vrai jardin; mais cela ne dure pas !

Notre pays en fait l'amère expérience pour la plupart des sports; je crois que ce n'est pas en faisant seulement appel à des joueurs ou à des « managers » étrangers — je n'ai rien contre eux et je ne nie pas leurs éminentes compétences — qu'on renovera en profondeur le sport français.

Ce que je dis aujourd'hui tout haut, je suis persuadé qu'un grand nombre de parlementaires de la majorité le pensent, et pas toujours tout bas d'ailleurs. Malheureusement, comme les années précédentes, contraints et forcés, ils voteront ce budget que, comme nous, ils jugent mauvais.

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas sûr !

M. Philippe Madrelle. Tant mieux !

En fait, c'est l'enlèvement.

Demain, certains s'indigneront de la violence des jeunes, des tristes résultats de nos sportifs, de la coupure entre l'école et la vie, du manque d'intérêt de nos concitoyens pour les faits économiques et sociaux.

Ils invoqueront les crises de civilisation, l'effacement des valeurs traditionnelles. Ils réclameront sévérité et discipline, oubliant un fait capital: on n'a pas fait leur place aux besoins de loisirs, de culture, de détente, de sport, de relations humaines, besoins pourtant fondamentaux et indispensables à l'équilibre humain, même si lous ne les ressentent pas encore très clairement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du projet de budget, au demeurant très insuffisant, du secrétariat à la jeunesse et aux sports appelle trois types d'observations concernant respectivement la politique à l'égard des associations, les équipements sportifs, enfin les personnels.

En premier lieu, j'ai noté avec plaisir la nouvelle orientation adoptée par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en ce qui concerne l'aide aux fédérations et associations sportives. Il est certain que la très large augmentation des subventions permettra un vaste développement des activités physiques et de plein air.

En effet, c'est en favorisant ces organismes directement accessibles aux sportifs chevronnés ou débutants que l'on mettra le sport à la portée de tous. On parlait jusqu'à maintenant de la formation professionnelle permanente; je suis sûr que si cette politique d'aide aux fédérations se poursuit, on pourra parler de formation sportive permanente.

Je veux d'ailleurs à ce propos rendre un hommage tout particulier aux dirigeants de clubs sportifs qui, jusque dans les plus petits villages de France, se consacrent avec l'enthousiasme naturel des volontaires à l'entraînement de notre jeunesse. Je crois au bénévolat: l'enthousiasme ne se chiffre pas, de quelque manière que ce soit.

Dans le domaine des équipements sportifs, je voudrais appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat sur deux points précis: leur utilisation intensive, et leur coût de fonctionnement et de fabrication.

C'est avec satisfaction que l'on peut apprécier le résultat de l'utilisation à plein temps des équipements sportifs.

Cependant des efforts restent à faire pour les installations incluses dans les C.E.G. et les C.E.S. En effet, celles-ci demeurent inaccessibles en dehors des périodes d'ouverture des établissements scolaires, ce qui prive ainsi injustement les utilisateurs potentiels.

Ne pourrait-on prévoir, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, une formule qui permettrait aux associations sportives d'utiliser ces installations pendant la fermeture de l'école, à condition, bien entendu, que cette utilisation ne consiste pas en une détérioration? A ce sujet, je ne partage pas, monsieur le secrétaire d'Etat, votre idée de libre accès aux pelouses des stades, à celle du Parc des Princes en particulier.

En revanche, on peut très bien trouver des terrains moins fragiles, surtout dans les zones rurales. Cette nécessité d'utiliser au maximum les installations existantes se justifie d'autant plus que les objectifs fixés par la troisième loi de programme ne sont pas respectés puisqu'en 1974, avant-dernière année d'application de la loi, celle-ci ne sera exécutée qu'à moins de 60 p. 100.

Il est ainsi très regrettable qu'un retard important ait été pris en matière d'équipements industrialisés, tels que les piscines, les clubs de jeunes, les C. O. S. E. C. — complexes sportifs évolutifs couverts — les gymnases. Ce retard est d'autant plus grave que les profits que l'on aurait pu retirer d'une rapide standardisation des équipements seront annulés par les effets de la dépréciation monétaire.

Afin d'éviter que cette situation ne s'aggrave, il m'apparaît judicieux de prévoir, outre l'utilisation à temps plein des équipements existants, une formule plus économique qui permette d'abaisser les frais de fonctionnement de ces équipements. C'est ainsi, par exemple, que la présence de plusieurs maîtres-nageurs dans une piscine ne se justifie pas toujours puisque les principaux utilisateurs des piscines étant des scolaires, ceux-ci sont placés sous la surveillance des enseignants.

Il conviendrait également, que vous preniez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'engagement formel de décaler des sommes du fonds d'action conjoncturelle pour combler ce retard. J'ajouterais que des aménagements doivent être apportés à la règle-

mentation relative aux implantations d'installations industrialisées dans les villes de moyenne importance. La capacité d'accueil des piscines industrialisées est en effet souvent trop restreinte pour les villes de plus de 10.000 habitants.

Dans ces conditions, il est sans doute nécessaire d'offrir aux municipalités la possibilité de construire des installations répondant à leurs besoins, en transformant la dotation d'équipements industrialisés en dotation financière.

En ce qui concerne les personnels, je note l'insuffisance des créations de postes de professeur d'éducation physique. C'est une nette régression sur l'année passée qui pose un grave problème d'avenir pour la jeunesse qui se destine à cet enseignement très spécialisé.

La presse s'est aussi faite récemment l'écho de la pauvreté des installations de l'U.E.R.I.P.S. de Paris. Puis-je connaître votre pensée à ce sujet ?

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous indiquer les mesures — et non plus les promesses — que vous comptez prendre afin de revaloriser la situation des inspecteurs, inspecteurs principaux et directeurs départementaux de la jeunesse et des sports. Je vous rappelle à ce sujet l'engagement solennel pris l'année dernière par votre prédécesseur devant l'Assemblée, de trouver dans le budget les sommes nécessaires à la revalorisation de ce corps de fonctionnaires dont la qualité de l'action et l'immensité de la tâche croissent chaque année.

Ils sont injustement pénalisés, comme le sont les instituteurs qui — certains depuis une vingtaine d'année — ont été affectés à la jeunesse et aux sports. En effet, un arrêté interministériel du 26 novembre 1971 indique que les instituteurs enseignant dans les lycées et collèges ou conseillers pédagogiques départementaux ou de circonscriptions peuvent atteindre le troisième groupe de leur catégorie. En sont exclus ceux qui effectuent leur service dans le secteur extra-scolaire ou à la jeunesse et aux activités socio-éducatives.

Aux réclamations présentées lors d'une réunion à Vittel, le représentant du ministère de l'éducation nationale promet que cette question allait être réglée rapidement. Là encore, rien n'a été fait !

Sur tous ces points, monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère que vous pourrez donner à l'Assemblée et aux sportifs les réponses qu'ils attendent. Sinon, et malgré tout mon désir de vous aider, je ne pourrai voter ce budget tel qu'il nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. A plusieurs reprises, ces jours derniers, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez eu l'occasion de présenter votre budget. Chaque fois, et aujourd'hui encore, vous avez déclaré qu'il marquait une progression.

Pourtant, comme l'a souligné mon collègue M. Hage, il reste égal en pourcentage à celui que vous aviez hérité en prenant vos fonctions, soit sept millièmes du budget général de l'Etat.

Le budget général augmente, celui de votre département ministériel croît dans les mêmes proportions. Cela ne permet en aucune façon d'améliorer les possibilités d'action du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Votre budget est en stagnation et vous ne pourrez faire face aux besoins nouveaux qui grandissent de jour en jour.

Vous avez dit tout à l'heure : « Je veux m'informer. » Vous avez eu raison. Vous auriez dû retenir les suggestions des associations, des organisations de jeunesse, des parents d'élèves et surtout relire le *Journal officiel* des débats de notre assemblée où, me semble-t-il, le budget de votre département ministériel a déjà suscité nombre de critiques.

Pour vous « informer », puis-je vous rappeler qu'un de vos prédécesseurs nous avait tenu le même langage. Un livre blanc avait alors été rédigé. Pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes de ses conclusions ?

En fait, loin de progresser, votre budget régresse. C'est si vrai que les principaux intéressés, sportifs, maîtres et professeurs d'éducation physique, membres des associations de jeunesse et d'éducation populaire, autrement dit les représentants de 150 organisations et syndicats, considérant que la situation qui leur est faite est intolérable, que leurs protestations et demandes ne sont jamais entendues, ont décidé — je suppose que vous en êtes informé ? — une semaine d'action du 5 au 10 novembre prochain.

Et en six mois, combien votre ton à leur égard a changé !

En mai dernier, vous vous plâtiez à souligner l'importance et l'intérêt des associations de jeunesse et d'éducation populaire et vous leur annonciez l'augmentation progressive de votre budget qui devait atteindre à terme, assuriez-vous, 1 p. 100 du budget général de l'Etat.

Aujourd'hui, vous répondez à leurs demandes et à leurs protestations en déclarant que les associations ne représentent que 15 p. 100 de la jeunesse et en affirmant que vous êtes surtout intéressé par les 85 p. 100 de jeunes qui n'ont accès ni aux sports ni aux loisirs.

Evidemment, ces derniers sont moins gênants et eux, au moins, ne demandent aucun crédit. Mais à qui la faute s'ils sont si nombreux ? Serait-ce encore aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui ne sauraient plus s'y prendre ? Vous savez bien que non. Vous savez bien que la pénurie limite les actions de tous ces organismes qui survivent, souvent, au bord de l'asphyxie, grâce au dévouement et à l'abnégation de leurs animateurs et de leurs militants.

Vous n'ignorez pas le travail immense effectué chaque année par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. A ce propos, permettez-moi de vous citer quelques chiffres probants : 1.500.000 enfants et adolescents sont accueillis dans 22.000 centres de vacances, camps de scoutisme et centres aérés ; 1.200.000 journées de stage sont organisées par les associations d'éducation populaire ; 150.000 jeunes sont reçus dans les foyers d'accueil ; 200.000 jeunes et adultes participent à des voyages d'étude à l'étranger ; 800.000 jeunes en majorité, mais aussi des adultes, fréquentent les maisons de jeunes et de la culture.

Et pourtant, vous diminuez de 60 p. 100 les actions nouvelles qui les concernent alors que vous favorisez les organismes que vous contrôlez bien, tels les centres d'information et de documentation de la jeunesse de Paris et de Marseille, l'Office franco-allemand de la jeunesse et l'Office franco-québécois de la jeunesse dont les associations ne profitent qu'à raison de 10 p. 100 des moyens mis en œuvre.

Vous n'ignorez sûrement pas non plus le dévouement poussé à l'extrême des délégués régionaux et nationaux de maisons des jeunes et de la culture qui doivent suivre jusqu'à 200 M. J. C. par délégué — ce surcroît de travail a valu à celui de la région parisienne une maladie très grave qui lui interdit de reprendre ses fonctions — et qui viennent de faire une grève durant deux jours, ce qui n'était jamais arrivé en trente ans.

Au total, vous connaissez les difficultés des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Vous savez que le retard pris par les interventions de l'Etat en leur faveur atteint, en francs constants, 33 p. 100 de ce qui leur était alloué en 1968.

Vous savez tout cela. C'est pourquoi, à votre arrivée au Gouvernement, vous leur avez fait de belles promesses. Mais aujourd'hui nous ne sommes plus en face d'un secrétaire d'Etat à la jeunesse, au sport et aux loisirs qui n'aurait pas oublié sa compréhension du problème et ses discours de député : il y a un ministre du Gouvernement du grand capital, Gouvernement qui met en cause la scolarité obligatoire à seize ans et organise la répression contre les lycéens.

Et pour ce qui vous concerne, vous poursuivez l'asphyxie des associations de jeunesse et d'éducation populaire, comme votre prédécesseur l'a fait, et vous tentez de prendre en main la jeunesse en renforçant vos moyens d'action directe.

L'éducation démocratique, la pratique démocratique des loisirs que ces associations développent vous gênent, parce que vous êtes opposés à la démocratie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, demain soir, à dix-huit heures, se déroulera à Paris une grande manifestation pour la défense des libertés. Vous verrez le nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui y participeront ! (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Vous êtes soldat d'un Gouvernement qui méprise et combat la jeunesse parce qu'il en a peur.

Vous reconnaissez, dit-on, que la loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs ne sera réalisée qu'à 60 p. 100, alors que l'échéancier prévoyait qu'elle le serait à 71 p. 100.

Et pourtant, si vous l'aviez voulu, vous auriez pu modifier la situation.

Il vous suffisait de débloquer les sommes du fonds d'action conjoncturelle, les 38 millions de francs de 1973 et les 50 millions prévus cette année.

Voilà qui aurait permis de contribuer rapidement à la réalisation d'un certain nombre d'équipements dont les collectivités locales et les associations ont le plus grand besoin.

Vous pourriez même faire mieux. Vous pourriez, avec le Gouvernement, rembourser aux collectivités locales et aux associations la T. V. A. qui vous permet de récupérer le double, voire le triple, des subventions que vous accordez.

Ce n'est pas tout ! Vous prétendez vouloir aider les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Passez donc aux actes !

Transférez les crédits supplémentaires que vous accordez au centre d'information et de documentation de la jeunesse de Paris et de Marseille, à l'Office franco-allemand de la jeunesse et à l'Office franco-québécois de la jeunesse, inscrits au chapitre 43-56, aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et versez-les leur sous forme de subventions !

Ces mesures ne modifieraient évidemment pas radicalement la situation, mais elles apporteraient des améliorations indiscutables et appréciées.

Nos propositions n'ont rien d'inacceptable. Si vous les refusez, vous prouverez que vos promesses ne sont que des démarches flatteuses et démagogiques.

Evidemment, il faudrait des changements plus radicaux pour satisfaire les exigences légitimes des associations de jeunesse et d'éducation populaire et, plus largement, les exigences légitimes de la jeunesse.

Mais ce n'est certes pas votre Gouvernement, au service du grand capital, qui apportera ces modifications fondamentales.

M. Pierre Lepage. Toujours le même refrain !

M. Maurice Nilès. C'est un Gouvernement véritablement démocratique et populaire...

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Et voilà !

M. Maurice Nilès. Oui, messieurs, c'est un Gouvernement véritablement démocratique et populaire, appliquant le programme commun de Gouvernement, que nous, communistes, nous sommes décidés à faire triompher.

M. Antoine Gissingier. On s'y attendait !

M. Maurice Nilès. C'est alors que la jeunesse obtiendra réellement le droit de formuler son opinion, de faire prendre en compte ses avis et d'exercer des responsabilités dans la vie.

Cela est loin d'être le cas aujourd'hui, où une instance comme le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs — le journal *Le Monde* le signalait en juin dernier — a travaillé pendant deux ans sans pratiquement voir ses efforts pris en considération par le Gouvernement.

Le Gouvernement démocratique et populaire travaillera à supprimer les inégalités sociales, à donner à tous les jeunes gens et jeunes filles des chances égales pour l'éducation, le métier, le travail, les loisirs. L'activité des associations de jeunesse et d'éducation populaire sera favorisée à tous les niveaux, dans le strict respect de leur indépendance, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, car non seulement vous les asphyxiez au niveau des moyens, mais encore vous prétendez déterminer leurs objectifs.

Au moyen du conseil national de la jeunesse que nous entendons créer et qui sera composé des représentants élus des organisations syndicales, des associations et collectivités, les projets, propositions de loi, décrets et règlements intéressant la jeunesse seront discutés par elle et les avis et suggestions du conseil seront réellement pris en compte.

Nous, communistes, ne méprisons ni ne flatons la jeunesse. (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*) Nous n'avons jamais eu, et nous n'aurons jamais la volonté de la brimer ni de l'utiliser pour des services égoïstes et limités.

Nous lui parlons en langage responsable et nous la tenons pour capable d'assurer son présent et son avenir. Nous servons ses intérêts et ceux de la population tout entière.

M. Pierre Lepage. Quelle vanité !

M. Antoine Gissingier. Avec des armes, comme à Prague !

M. Maurice Nilès. Nous n'avons pas peur de la voir prendre ses responsabilités.

M. Antoine Gissingier. Vous êtes convaincu !

M. Maurice Nilès. Quant à vous, en refusant aux jeunes les moyens de vivre leurs loisirs, vous leur refusez jusqu'au droit de vivre leur jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Antoine Gissingier. Et les camps de travail ?

M. le président. Monsieur Gissingier, c'est maintenant vous qui avez la parole. (*Sourires.*)

M. Antoine Gissingier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la conférence des présidents a eu le souci de doser nos efforts en nous faisant commencer ce marathon budgétaire à petites foulées par la discussion des budgets aux dotations les moins élevées. Je regrette personnellement d'y trouver celui de la jeunesse, des sports et des loisirs qui ne représente pas encore hélas, 1 p. 100 du budget général.

M. Maurice Nilès. C'est de l'humour noir !

M. Roger Corréze. Tout le monde ne peut pas faire de l'humour rouge.

M. Antoine Gissingier. La dotation globale progresse de façon non négligeable puisque le taux d'augmentation est de 15 p. 100. Cet accroissement, hélas, subira les effets de l'érosion monétaire toujours très importants. Quant aux dépenses d'équipement, leur quasi-stagnation correspond, comme cela a été dit, à une régression.

Monsieur le secrétaire d'Etat, donnez-nous un aperçu de l'exécution réelle de la loi de programme, car nous constatons tous que beaucoup reste à faire et que des mesures supplémentaires devront être décidées pour respecter les engagements, et en particulier ceux qui ont été pris ici même, il y a deux ans, par votre prédécesseur.

Je me permettrai d'évoquer à présent très brièvement quelques-unes des insuffisances de ce budget et, en premier lieu, le problème du tiers temps pédagogique.

Cette excellente initiative me paraît « piétiner » dans son application. Elle a du mal à passer au stade de la réalisation et, vu la modicité des crédits, elle en aura davantage encore pour atteindre sa phase de généralisation.

M. Maurice Nilès. Vous faites une découverte !

M. Antoine Gissingier. Nous savons que vous avez l'habitude d'interrompre ; c'est celle de la gauche. (*Exclamations et rires sur les bancs des communistes.*)

M. Maurice Nilès. C'est surtout la vôtre, monsieur Gissingier !

M. Antoine Gissingier. La situation est peu différente en ce qui concerne le second degré. A la fin du Plan doivent être atteintes les deux heures d'éducation physique dans le premier cycle et les trois heures dans le second cycle. Notre objectif reste cependant inférieur à celui déjà atteint par des pays voisins.

Le sport, compte tenu de nos conditions d'existence, est plus indispensable que jamais pour nos jeunes. Je me réjouis, à cet égard, du développement des centres d'animation sportive qui doivent pouvoir accroître chez les enfants d'âge scolaire le goût et la pratique de l'effort physique.

Dans ce domaine, le centre d'animation sportive créé dans notre capitale régionale de Strasbourg pourrait servir d'exemple à beaucoup de villes.

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. C'est vrai !

M. Antoine Gissingier. Ces centres constituent un excellent moyen de compléter le développement de la pratique des sports à l'école d'abord, dans l'ensemble de la population ensuite, et cela quoi qu'en pensent certains, trop habiles à dénigrer toute initiative qui ne vient pas d'eux.

Je voudrais également évoquer les obligations de service des professeurs d'éducation physique et sportive et, plus particulièrement, l'animation des associations scolaires, de l'A. S. S. U. notamment, que je connais bien et que j'ai toujours défendue. La formule préconisée et qui repose sur le volontariat me paraît excellente, mais le faible pourcentage des enseignants — 10 p. 100, sauf erreur de ma part — qui se consacrent volontairement à l'A. S. S. U. m'inquiète.

Le rapporteur pour avis appelle votre bienveillante attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la situation des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports. C'est un problème déjà ancien et, après M. Flornoy, j'insiste pour qu'il soit mis fin à une situation qui ne saurait durer. Les réformes en cours vont amener le secrétariat d'Etat à recourir à l'action de ces fonctionnaires. Il faut faire cesser au plus vite ce que nous considérons tous comme une ingratitude.

Enfin, j'aborderai un problème que beaucoup d'entre nous considèrent comme très important, celui de l'aide aux sociétés sportives qui entreprennent, grâce à la collaboration bénévole de leurs membres, la construction d'équipements sportifs : stades, gymnases, salles de sport, etc.

D'ores et déjà, les communes du département du Haut-Rhin, en liaison avec le conseil général, leur accordent des subventions. Votre secrétariat d'Etat devrait également participer à cette action. Une attribution forfaitaire de votre part encouragerait tous ceux et toutes celles qui, à longueur d'année, se consacrent bénévolement au sport.

Il serait facile de discerner les sociétés particulièrement méritantes et qui ont eu le courage d'investir, en tenant compte de leur dynamisme et du nombre de leurs licenciés.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations — et non les critiques — que j'ai tenu à vous présenter à l'occasion de l'examen de votre budget, dans le seul dessein de vous aider à poursuivre votre action et de rester ainsi fidèle à notre idéal : développer le sport à l'école et le sport en général. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Stehlin.

M. Paul Stehlin. Monsieur le président, je limiterai mon propos à quelques brèves remarques et à une question qui me tient particulièrement à cœur. Au reste, bien des observations que je désirais formuler ont déjà été présentées par plusieurs de mes collègues.

Ma première remarque portera sur certaines installations qui doivent être réalisées dans le pays.

Je lis à la page 10 du rapport de la commission des finances : « En outre, on s'oriente de plus en plus vers des installations « banalisées », disponibles pour plusieurs usages et tout au long de l'année : plaines de jeux, piscines tous temps, etc. Néanmoins, on peut se demander si des équipements légers et peu coûteux n'ont pas été sacrifiés dans bien des cas au profit d'installations plus lourdes comme les piscines industrialisées ».

A la page précédente — et M. Julia y a fait allusion — on pouvait lire déjà : « Par ailleurs, un certain nombre d'opérations, financées sur le titre V à 100 p. 100, seront réalisées l'an prochain : première tranche de l'école nationale d'équitation de Saumur, construction du C. R. E. P. S. d'Antibes, achèvement de l'école nationale du ski et de l'alpinisme à Chamonix, etc. ».

Tout cela est très bien, mais n'est-ce pas, comme se le demande le rapporteur de la commission des finances, en sacrifiant les installations banalisées — aires de jeux et piscines — que j'ai citées tout à l'heure ?

C'est pourquoi je reviens sur une question que j'avais soulevée il y a deux ans et que j'ai reposée l'année dernière. Elle concernait une installation sportive dont j'avais proposé la réalisation dès la fin de 1968 et au sujet de laquelle je n'ai toujours pas reçu de réponse. Il s'agissait de la construction d'un centre de sports et de loisirs près de la porte Dauphine, en bordure du Bois de Boulogne. Ce projet intéressait non seulement l'arrondissement que je représente, mais aussi l'ensemble de Paris.

Après les élections de 1968, j'étais allé voir les directeurs des établissements scolaires de ma circonscription et j'avais pu constater le dénuement des écoles primaires et des lycées du point de vue des installations sportives ainsi que le caractère de plus en plus austère et déshumanisé de leurs cours de récréation entourées d'immeubles très élevés.

Le projet que j'avais élaboré avait été très bien accueilli, aussi bien par l'Elysée que par le Premier ministre, les ministres et le conseil de Paris. Et puis, ce fut le silence et nous apprîmes soudain qu'à la suite d'un vote du conseil de Paris le terrain en question avait été offert à une puissance étrangère pour y construire une ambassade. Cette partie de Paris restera donc avec des terrains de sport plus que sommaires et sans piscine.

Alors, je me demande quel effort est fait dans le présent budget pour justifier la remarque que j'ai lue tout à l'heure à propos des terrains de sport réservés à la jeunesse et aux écoles, lesquelles sont tellement privées d'installations sportives.

D'autre part, je me fais volontiers l'interprète du comité de liaison pour la formation des cadres de camps et colonies de vacances dont, me semble-t-il, personne n'a parlé jusqu'à présent. Il s'agit de la formation de jeunes volontaires pour l'animation des camps de vacances qui accueillent 1.200.000 enfants.

Dans le budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, le chapitre y afférent est en augmentation de 5,06 p. 100 par rapport à 1973. Or, d'après un dossier qui a été déposé auprès de vos services, c'est une majoration de l'ordre de 25 p. 100 qu'il aurait fallu prévoir pour 1974.

Telles sont les quelques remarques que je voulais présenter. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et de l'union centriste.)

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je demande une courte suspension de séance.

M. le président. A la demande du Gouvernement, la séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mes amis Madrelle et Laborde ont déjà eu l'occasion de définir la position du parti socialiste sur les problèmes du sport et de la jeunesse. Mon propos traitera plutôt de la politique des loisirs.

La première perception du loisir qu'a l'enfant des villes, c'est le plus souvent un bac à sable de dix mètres sur deux, où la densité de population infantine avoisine huit au mètre carré. Cet enclos est en général entouré par une belle et large pelouse qui serait accueillante si un écriteau ne rappelait qu'il est interdit d'y marcher.

Cette première approche du loisir est un peu pour l'enfant une première approche de la société — et l'existence confirmera souvent cette impression. A peine a-t-il grandi, c'est la cour de récréation grillagée, c'est le club fermé, c'est le stade où le terrain d'honneur est également assorti de l'inscription « défense de marcher », car l'on ne peut y jouer si l'on ne fait pas partie de l'équipe fanion.

Face à ces interdits qui frappent les activités de loisir, les réactions sont diverses. Les uns, peut-être pour retrouver le sable originel, remuent les pavés (sourires), d'autres tentent de s'évader.

M. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, a évoqué tout à l'heure l'évasion des fins de semaine. Ce mot d'évasion est bien significatif, monsieur le secrétaire d'Etat. On s'évade de la ville parce que la ville refuse les formes de loisirs qu'on était en droit d'attendre. Et je ne parle pas seulement de la région parisienne mais de toutes les villes, y compris les villes moyennes.

C'est, pour certains, avec un peu de chance, deux heures d'oxygénation ; pour quelques privilégiés qui possèdent une maison de campagne, le bricolage ou l'ennui à moins qu'ils n'aient les moyens d'inviter des amis ; c'est pour la plupart plusieurs heures d'embouteillages sur les routes.

Reste pour tous — au niveau du loisir quotidien — la télévision, loisir actif, s'il en fut ! Vous avez cité des chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat — il est toujours intéressant d'utiliser les chiffres, car on en trouve toujours qui vont dans le bon sens — et je m'étonne un peu que vous n'ayez pas relevé l'augmentation très sensible des « spectateurs sportifs » de la télévision au cours des dix dernières années. Il ne peut s'agir, ni pour vous, ni pour nous, de cette forme de loisir que nous appelons de nos vœux.

Or une politique des loisirs implique un certain nombre de choix, au niveau de la conception, de la gestion et surtout de l'animation.

Au niveau de la conception, mon propos annonçait déjà ce fameux choix. Ou bien, au niveau même des choix urbanistiques, on intègre à la ville les équipements de loisirs et les installations sportives nécessaires, et l'on permet la réconciliation de l'homme avec la cité et la participation de tous aux activités de la ville. Ou bien on poursuit, à l'exemple des Américains, cette politique d'évasion, de week-end, avec toutes les conséquences néfastes qu'elle comporte sur le plan économique et aussi écologique en raison de la consommation d'espaces naturels qu'elle implique.

Le deuxième choix se situe au niveau de la gestion. Vous avez énuméré tout à l'heure les quelques sujets de satisfaction que nous procurent les centres de plein air et de loisirs.

Les premières expériences nous ont aussi confirmé dans l'idée que les équipements de loisirs, dès lors qu'on décide de les ouvrir au plus grand nombre, ne sont et ne peuvent être rentables. De deux choses l'une, là encore : ou bien l'Etat décide d'aider les collectivités locales à ouvrir à tous ces équipements de loisirs ou bien il s'y refuse. Dans ce dernier cas, ou bien il entretient un déficit chronique qui conduit parfois à la fermeture des installations, ou bien il oblige les collectivités locales à imposer un coût d'usage qui perpétue la conception trop élitiste qui est la vôtre en matière de loisirs ou de sport.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de l'animation. En matière de loisirs, il n'y a guère de miracles. Ceux qui savent se distraire le mieux sont le plus souvent ceux qui ont eu la chance de pratiquer jeunes un certain nombre de sports et de loisirs. Les activités récréatives font partie de leur culture. Beaucoup d'autres, en l'absence d'animateur, ne savent, en matière de loisirs comme en matière de travail, que « tuer le temps ».

L'échec relatif de l'opération « mille clubs » en est la preuve.

En écoutant vos propos sur le rôle dévolu à l'école et aux clubs, je ne pouvais m'empêcher de frémir un peu quand vous parliez de limiter l'éducation physique et sportive à quelques notions de base dispensées à l'école, réservant aux clubs l'initiation aux sports.

Si l'initiation aux sports n'est pas faite à l'école, soyez sûr que les associations ou les clubs sportifs, qui manquent déjà de moyens financiers, ne recevront qu'une faible partie des jeunes alors même que certains clubs pratiquent déjà un *numerus clausus*. Vos inspecteurs départementaux, malgré leur bonne volonté, auront alors bien du mal à intéresser au sport la masse des inorganisés et à leur faire goûter l'austérité des stades.

Il conviendrait d'ailleurs de donner à ces équipements sportifs un aspect joyeux, car il est essentiel d'amener les gens au sport par la fête et d'abandonner notre conception encore trop normative des équipements, malgré un début d'évolution que j'ai constatée dans certains cas et que je note avec satisfaction.

Vos services ont montré qu'ils étaient prêts à évoluer et à tenir compte des expériences étrangères en ce domaine.

Il leur manque, hélas ! les moyens de mettre en pratique leurs nouvelles conceptions.

Mais, lorsque vous disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'avantage des échanges avec l'Allemagne était de pouvoir établir des comparaisons flatteuses, vous ne faisiez certainement pas allusion aux équipements sportifs ou de loisirs, car s'il est un pays qui permet de voir ce que peut donner une réelle politique de loisirs dans la ville, c'est bien l'Allemagne : Cologne, Essen, Munich sont riches d'enseignements, et pour les jeunes, et aussi pour les inspecteurs que vous ne manquez certainement pas d'y envoyer.

J'entends bien : nous avons du retard, et M. Flornoy rappelait que tous les maux — c'est bien connu — viennent de la IV^e République et de sa mauvaise gestion. On pourrait aisément lui répondre que la IV^e République avait beaucoup de choses à faire, entre autres la reconstruction, et qu'on ne peut pas lui reprocher d'avoir donné la priorité à cette tâche. Mais je n'ai ni l'âge ni l'envie de défendre la IV^e République !

Si le parti socialiste en vint à refuser le projet de budget du secrétariat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, c'est parce qu'il est notoirement insuffisant. Il ne permettra pas le rattrapage du retard signalé par mes camarades socialistes en matière d'équipements. Il est insuffisant, en particulier, pour l'encadrement, qui aurait mérité 1.500 créations d'emploi de maître d'E. P. S., au lieu de 700. Mais notre groupe refusera ce budget parce qu'il estime aussi qu'une réelle politique des loisirs pour tous passe par une autre politique de l'emploi, des conditions de travail et des revenus, sinon le plus grand nombre des travailleurs continueront de n'avoir pour seul souci, pendant leurs loisirs, que de récupérer et ceux qui travaillent moins, mais gagnent beaucoup, continueront d'être les grands bénéficiaires des investissements de l'Etat.

C'est dans le cadre d'une autre société que, grâce à des moyens suffisants en faveur de l'équipement, mais aussi de l'encadrement et de l'animation, l'accès des loisirs sera garanti non seulement aux jeunes, mais à tous, notamment aux personnes âgées, qui semblent absentes de vos préoccupations.

Alors, mais alors seulement, on pourra parler du caractère unitaire de l'homme dans son travail et ses loisirs.

Pour atteindre cette réconciliation, cette réunification de l'homme, il nous faut une autre politique. Elle sera socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Burckel.

M. Jean-Claude Burckel. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes amis Corréze et Gissinger vous ont fait part de certaines réflexions et réserves à l'égard de votre budget. Je les fais miennes, dans leur ensemble, mais je rappelle néanmoins la nécessité et l'urgence d'un règlement de la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports. En effet, depuis 1946, leur situation est provisoire. Depuis cette époque, rien n'est intervenu, si ce n'est des promesses, des encouragements, voire des engagements.

Nous connaissons bien ce personnel. Il fournit un travail remarquable et de qualité. Il est entièrement dévoué à notre jeunesse et mérite notre sympathie et notre soutien. Mais il ne saurait, à la longue, se contenter uniquement de cela. Il est las de tous ces atermoiements et nous le comprenons parfaitement.

Il n'est pas nécessaire d'insister outre mesure puisque ce problème vous est connu, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous avons enregistré vos propos et votre détermination de le régler dans le meilleur délai possible. Nous ne demandons qu'à vous croire et nous espérons que nous n'aurons plus à vous en parler l'année prochaine.

J'évoquerai maintenant brièvement le cas des titulaires du C. A. P. A. S. E. qui entendent entrer au service des collectivités locales. Nous avons besoin de cette catégorie de personnel, qui est un élément indispensable à l'animation socio-culturelle et socio-éducative des quartiers de nos villes, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Il conviendrait donc d'examiner cette question.

Chacun comprendra qu'il s'agit non pas tellement de construire ou d'aménager, à coup de millions, de nombreux locaux socio-éducatifs tels que maisons de jeunes, « 1.000 clubs » ou autres centres, mais de former du personnel de qualité pour les faire fonctionner et les animer, ce qui est tout aussi important et déterminant.

Membre d'un C. O. R. E. P. S. E., j'ai pu mesurer en maintes occasions l'inquiétude des jeunes gens et jeunes filles qui veulent faire carrière dans cette branche d'activité. Dès lors, il me serait agréable, monsieur le secrétaire d'Etat, de connaître les intentions de votre département ministériel à ce sujet.

Le deuxième volet de mon intervention concerne l'équipement.

Nous ne pouvons que constater avec regret le retard pris dans la réalisation du VI^e Plan par rapport aux prévisions initiales. M. le rapporteur spécial nous a d'ailleurs donné quelques chiffres significatifs sur le taux de réalisation de la loi de programme pour l'ensemble du territoire. Je précise à ce propos qu'en Alsace le taux de réalisation, fin 1973, sera de 34 p. 100 en hypothèse A et de 40 p. 100 en hypothèse B du plan régional de développement économique. Pour le Bas-Rhin, le retard est considérable ; il se situe aux environs de 30 p. 100.

Evidemment, ces chiffres se passent de commentaire. Une telle situation est effectivement alarmante, ce qui me conduit, au nom des collègues alsaciens de mon groupe parlementaire...

M. Maurice Nilès. A refuser de voter le budget !

M. Jean-Claude Burckel. ... et en mon nom personnel, à insister auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que la dotation destinée à l'Alsace, pour 1974, soit plus importante que par le passé et permette aux collectivités locales d'amorcer les opérations réclamées par le monde sportif, qu'il soit ou non organisé.

J'ai été également très sensible à vos propos sur la création de zones de plein air et de détente. J'y souscris pleinement. En effet, nous vivons dans une société où les loisirs tiendront un rôle de plus en plus grand et seront au centre de nos préoccupations. Sports pour tous, loisirs pour tous, avez-vous dit ; nous sommes entièrement d'accord.

Mais il est nécessaire, pour atteindre ces objectifs, de disposer de terrains et d'équipements. Il appartient d'ailleurs aux pouvoirs publics et aux collectivités locales de favoriser la création de telles zones à proximité des agglomérations et, si possible, entre les lieux de travail et l'habitation. Ces zones de détente et de plein air devraient offrir une gamme d'activités pour tous les membres d'une famille qui auraient ainsi l'occasion de se retrouver après une journée continue de travail ou en fin de semaine. En outre, elles contribueraient à sauvegarder l'environnement et, à ce titre, leur création devrait également intéresser d'autres départements ministériels, notamment celui de l'agriculture et celui de l'environnement.

Il convient d'abord de régler très rapidement le problème foncier. Les collectivités locales, par le biais des schémas directeurs, peuvent apporter leur concours, mais elles devront être aidées financièrement à acquérir les grandes surfaces nécessaires à la réalisation de cet objectif. J'ai enregistré que telles étaient effectivement vos intentions, monsieur le secrétaire d'Etat, et que le VII^e Plan traduirait votre détermination.

Une autre de vos préoccupations, manifestées au cours de ce débat, vise la recherche du plein emploi des installations existantes. Nous partageons ce très louable souci.

Des résultats probants ont déjà été obtenus et peuvent être obtenus grâce à une collaboration fructueuse entre les collectivités locales, les services de l'éducation nationale et ceux de votre département ministériel, mais ces efforts ne doivent pas obérer les finances des collectivités ou des associations, ce qui suppose une augmentation rapide de la valeur du franc-élève afin que la contribution des établissements scolaires aux frais de fonctionnement des équipements municipaux ou privés soit adaptée aux dépenses effectives.

Cependant, il serait dangereux de laisser accréditer l'idée que nos équipements sportifs sont insuffisamment utilisés. Pour se convaincre du contraire, il suffit de fréquenter, chaque fin de semaine, nos stades, nos piscines, nos gymnases ; on peut constater qu'ils sont soumis à une utilisation intensive et qu'élaborer un calendrier des rencontres constitue un problème très ardu pour les dirigeants des fédérations.

Il convient donc de rechercher le plein emploi des installations existantes notamment en semaine, de les ouvrir, surtout pendant les vacances scolaires, aux organismes qui s'occupent bénévolement de la jeunesse inorganisée, et de poursuivre parallèlement et activement l'effort d'équipement de notre pays pour faire face aux besoins nouveaux manifestés par nos jeunes.

Une telle politique constituerait la meilleure récompense pour cette armée de dirigeants et de moniteurs bénévoles. Nous nous devons de rendre hommage à leur travail et à leur dévouement, mais nous devons aussi leur apporter notre soutien.

M. Bernard Marie. Très bien !

M. Jean-Claude Burckel. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de l'attention que vous avez prêté à mes propos. J'espère que vous voudrez bien me renseigner sur le statut des inspecteurs de la jeunesse et des sports, sur les perspectives de carrière offertes aux titulaires du C. A. P. A. S. E. et sur les crédits qui seront affectés en 1974 à la région Alsace. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hausherr.

M. Justin Hausherr. Il serait sans doute illusoire de vouloir faire en quelques minutes l'exégèse complète du budget de la jeunesse et des sports. La plupart d'entre nous, à quelque groupe qu'ils appartiennent, savent que les crédits affectés à ce budget sont insuffisants : ce n'est pas avec 0,75 p. 100 de l'ensemble du budget qu'on peut prévoir une politique valable de la jeunesse et des sports.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez sans doute tenté d'arracher quelques crédits supplémentaires à votre collègue des finances. Mais il me semble vain de dire : « Je vais voter votre budget, mais je vais le critiquer ». Je préfère le critiquer et, logiquement, attendre votre réponse avant de le voter.

On a beaucoup parlé de l'aide à accorder aux associations sportives ; de nombreuses idées ont été émises à ce sujet. Je connais un département, le mien, où le conseil général verse six francs à tout licencié sportif âgé de moins de dix-huit ans, à condition que la commune verse quatre francs. Il est dommage qu'on ne puisse pas forcer l'Etat à agir de même, selon ses capacités contributives.

Quoi qu'on en dise, l'école sert de base à l'éducation sportive de la jeunesse. Certes, cette éducation sportive n'intéresse probablement ni les parents ni les enfants, qui se font dispenser trop souvent de cette discipline indispensable. Quel argument, d'ailleurs ! S'il suffisait d'un certificat médical, ils se feraient bien souvent dispenser des mathématiques ou même du français. En fait, les pays qui se sont distingués aux Jeux Olympiques usent d'une sélection très large dès l'école ou l'université.

Mais comment arriver à une formation sportive sérieuse si on ne possède ni le personnel enseignant ni, très souvent, les gymnases et les stades ?

Peut-on admettre que les responsables régionaux et départementaux — je veux parler du corps des inspecteurs — n'aient même pas de statut, promis pourtant depuis 1946 ? Tous les orateurs ont fait allusion aujourd'hui à ce problème et semblent d'accord. Il serait alors étonnant, après la nouvelle promesse de M. le secrétaire d'Etat, que ce statut tant attendu ne voie pas le jour. Prolonger le délai, après des décennies, ne serait pas sérieux.

Mais il ne suffira pas de donner un statut aux inspecteurs. Il est évident, en effet, que le nombre des professeurs n'est pas suffisant. Le budget nous promet la création de 700 emplois pour le 15 septembre 1974, contre 1.350 l'année dernière : 375 emplois de professeurs d'éducation physique, 88 de professeurs adjoints, 237 de maîtres.

Or, pour assurer complètement et valablement l'enseignement, il manque au bas mot 12.000 enseignants, certains disent 20.000. Le nombre exact semble difficile à établir. Du moins, peut-on avancer que le recrutement annuel minimum de 2.000 professeurs serait sans doute nécessaire pour que cet enseignement puisse garder la fréquence et le niveau actuels.

L'année prochaine, 3.000 étudiants, qui ont suivi pendant quatre ans un enseignement très spécialisé, se présenteront au C.A.P.E.S. Or 375 seulement seront admis. Quels drames en perspective ! Les mêmes, ou plus graves encore, en raison de la spécialisation de l'enseignement, qu'on connait certains licenciés, certains étudiants qui ont passé la maîtrise, mais n'arrivent pas à obtenir leur C. A. P. E. S. parce qu'il y a trop de candidats.

Monsieur le secrétaire d'Etat, qu'allez-vous faire de tous ces jeunes gens que vous avez soumis à cette tentation et à qui vous ne pouvez pas donner satisfaction ?

Pour terminer, j'illustrerai le problème des investissements sportifs en citant l'exemple de la ville de 67.000 habitants dont je suis adjoint au maire. Pour cette petite ville, qui se veut moderne et amie des sports, les perspectives pour les années 1973 et 1974 sont les suivantes : dépenses totales pour une salle de sport, un gymnase scolaire, l'équipement et l'installation de deux stades, y compris le prix des terrains, 13.041.000 francs ; subventions de l'Etat acquises ou escomptées, 1.761.000 francs ; T. V. A., comprise dans ce chiffre, 1.439.000 francs.

Plusieurs députés communistes. Voilà !

M. Justin Hausherr. La subvention réelle est donc seulement de 322.000 francs, soit 2,5 p. 100 d'une dépense que s'impose sur deux ans une ville de 67.000 habitants.

M. Flornoy, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a rendu hommage à la V^e République pour ses efforts en matière d'équipements sportifs. Mais où en serions-nous si les collectivités locales ne se saignaient pas aux quatre veines pour la jeunesse sportive, infiniment plus que ne le fait l'Etat ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est M. Degraeve.

M. Jean Degraeve. Monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu du temps de parole qui m'est accordé, je limiterai mon propos à un seul problème. Nous avons été plusieurs déjà à l'évoquer, ce qui montre bien qu'il est indispensable de le résoudre, en tout cas d'agir inlassablement pour que satisfaction soit obtenue dans le plus bref délai.

Il s'agit du problème des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui attendent un statut depuis vingt-six ans.

La plaisanterie a assez duré. Le document tant attendu doit préciser la définition exacte de leurs fonctions, la nature et le niveau de leur mission, l'étendue de leurs responsabilités, et offrir, cela va de soi, les améliorations indiciaires correspondant à la reconnaissance des responsabilités exercées par d'autres corps de fonctionnaires de même niveau.

Chacun d'entre nous connaît bien ces administrateurs dévoués et militants. Vos promesses non tenues provoquent un malaise évident chez ces fonctionnaires dont nous apprécions toujours et partout, dans tous les domaines, la compétence, la conscience professionnelle et l'engagement personnel.

Vous n'ignorez pas que vos hésitations, comme celles de vos prédécesseurs, ont conduit ce personnel à lancer une vaste campagne d'information par l'édition et la diffusion d'une plaquette que nous avons tous reçue.

Cette forme d'action atteste leur volonté de voir se poursuivre la concertation loyale qui s'est toujours manifestée entre votre département ministériel et les organisations syndicales.

Le statut est prêt, il a été établi en collaboration avec les intéressés. Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous venez d'exprimer de nouveau votre ferme volonté de conduire l'affaire à terme — ce dont je vous remercie — pouvez-vous nous dire ce qui empêche la publication de ce statut et l'octroi des avantages qui y sont attachés ?

Chaque année cette question revient en discussion, chaque année on nous oppose de nouveaux arguments : désaccord de la fonction publique, désaccord du ministère des finances, conclusions de la commission Krieg non publiées, dérapage indiciaire, etc.

Or, vous savez comme moi que l'incidence financière de ces revendications légitimes ne représente que 25 millièmes de votre budget.

Peut-être devriez-vous demander à M. Fontanet comment, en cours d'année, le ministère de l'éducation nationale a pu dégager 24 millions de francs pour la revalorisation substantielle des traitements des chefs d'établissement du second degré. Peut-être aussi pourriez-vous chercher à connaître la méthode qui a été employée pour forcer les barrages que je viens d'évoquer et qui a permis de doter les personnels de l'orientation scolaire et professionnelle des avantages qui sont toujours refusés aux inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le 14 mai dernier, devant le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, vous avez rendu hommage à vos services extérieurs et promis une fois encore de mener à terme le statut du corps de l'inspection. Nous sommes le 29 octobre et il n'y a toujours rien !

Il serait temps que les promesses deviennent réalités, et qu'enfin la dignité de ces serviteurs de l'Etat soit reconnue comme il se doit.

C'est pourquoi j'espère que vous accepterez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'amendement n° 134 de mes collègues Corréze et Marie, qui vous donnera la possibilité d'une revalorisation indiciaire du traitement des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce serait un premier geste appréciable. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lavielle.

M. Henri Lavielle. Monsieur le secrétaire d'Etat, la note de synthèse qui nous a été remise, concernant votre projet de budget, n'est guère convaincante. Comment le serait-elle, d'ailleurs, face à un tel budget ? L'augmentation globale des dépenses ordinaires pour le fonctionnement des services est de l'ordre de 15 p. 100. Mais, dans ces 15 p. 100, et vous le soulignez vous-même, les mesures réellement nouvelles ne représentent que 6 p. 100, ce qui est infime eu égard aux besoins, notamment en ce qui concerne les créations de postes.

L'augmentation globale des investissements exécutés par l'Etat est de 3 p. 100. En revanche, l'augmentation globale des investissements exécutés avec l'aide de l'Etat — subventions aux collectivités — est de 11 p. 100.

Ainsi, l'Etat entend continuer à faire supporter une part très lourde des investissements aux collectivités locales et à réduire au minimum ceux qui lui incombent entièrement.

Comme l'a souligné M. le rapporteur de la commission des finances, le retard pris dans l'exécution de la troisième loi de programme est tel que celle-ci ne sera réalisée que très partiellement. Et il est intéressant de noter que ceux-là mêmes qui ont voté le budget de 1973 s'inquiètent aujourd'hui, et à bon droit, de ce retard.

Il était facile pourtant de prévoir que le freinage au niveau des autorisations de programme — en diminution en 1973 — se traduirait dès 1974 par une diminution des crédits de paiement du chapitre 56-50.

Notons également que les autorisations de programme de ce chapitre pour 1974 n'atteignent même pas le niveau de celles de 1972.

Si M. le secrétaire d'Etat Pierre Mazeaud accepte ce budget, le sportif et l'ex-parlementaire qui sont en lui doivent tout de même passablement souffrir.

Car vous savez parfaitement, monsieur le secrétaire d'Etat, l'importance de ce qui est en jeu. Tout citoyen est désormais tributaire du savoir et du savoir-faire qu'il acquiert. Dans ce contexte, la formation physique est essentielle pour l'écolier, le lycéen, l'étudiant, l'apprenti et le jeune agriculteur.

Il ne saurait être question de recourir à des palliatifs occasionnels pour permettre à une nation d'acquérir un potentiel physique. Les Français doivent apprendre dès leur jeune âge à connaître et à aimer le sport joyeux, libre et désintéressé, et à le distinguer de ses déviations spectaculaires et mercantiles.

Cela suppose une organisation des programmes faisant une place suffisante aux activités physiques pour rendre réalisable à tous les échelons le meilleur équilibre physiologique des enfants et des adolescents. Cela suppose également un enseignement de l'éducation physique et une pratique effective du sport à l'école et en dehors de l'école grâce à un équipement et à un encadrement suffisants.

Sous l'effet cumulatif des découvertes, les conditions de vie de l'homme se sont plus modifiées au cours des dernières cinquante années que pendant les vingt siècles précédents. Si bénéfique qu'elle soit à bien des égards, la vie moderne comporte une part de menace. L'homme rompt avec son milieu naturel. Il résiste mal au conditionnement des distractions souvent médiocres qui lui sont offertes.

L'enjeu est d'autant plus important que la civilisation fait une place de plus en plus large aux loisirs. Encore faut-il que le temps libéré soit un temps libérateur.

Or, faute d'une organisation scolaire et universitaire rationnelle, faute d'éducateurs en nombre suffisant, faute des installations adaptées indispensables, aucun travail en profondeur ne peut être entrepris sur l'ensemble du territoire et la France agit désormais dans ce domaine comme un pays sous-développé qui tente de trouver à l'étranger ce qu'il n'est pas capable de produire chez lui.

Les gouvernements successifs de la V^e République depuis 1966 ont pris une très lourde responsabilité que l'histoire retiendra et que les jeunes ne lui pardonneront pas.

Il y a deux ans, M. Pierre Mazeaud, député, posait au secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs de l'époque cette insidieuse question :

« Devons-nous en conclure, monsieur le ministre, que votre budget est mal géré, que vos services continuent parfois à poursuivre une politique qui aboutit à la seule constitution d'équipes de France ? Dans ce cas, vous me permettrez de dire que nos champions coûtent cher. »

Or, monsieur le secrétaire d'Etat Mazeaud, votre budget de 1974 va vous contraindre à poursuivre cette politique. Vous le dites clairement dans votre note de synthèse. Si nos adolescents et adolescentes sont orientés vers les clubs sportifs à partir de la seconde, c'est-à-dire aux environs de quinze ans, faute de pouvoir être éduqués physiquement dans leurs établissements scolaires, que va-t-il se passer ? Le coût relatif de nos champions en sera-t-il diminué ou leur nombre augmenté ?

Le niveau sportif d'une nation se juge-t-il aux hautes performances de spécimens rares, sélectionnés et entraînés à grands frais, ou aux résultats d'une pratique des activités physiques, sportives et récréatives par tous les enfants des écoles primaires ?

Loin de moi l'idée démagogique de penser que tout est possible et que tout pourrait être fait du jour au lendemain. Mais quand on ne peut pas tout faire, il faut choisir l'essentiel et créer les priorités.

Ce n'est pas par un transfert de compétence que le problème sera résolu. Si demain nous étions responsables, même dans l'hypothèse peu probable où notre budget de la jeunesse et des sports serait comparable au vôtre, je n'hésite pas à dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que nos options seraient toutes différentes.

Un comité s'est créé et a engagé des actions pour le doublement du budget de votre secrétariat d'Etat. C'est là une louable intention qu'il faut soutenir et une action qu'il faut développer. Cette formule demande toutefois à être précisée.

Si le doublement des crédits devait avoir pour effet de multiplier par deux les erreurs actuelles, cela ne ferait qu'aggraver certaines orientations que mes amis Laborde, Madrelle et Josselin ont déplorées pour chacun des grands chapitres de votre action.

Si, avec 3,2 milliards de francs au lieu de 1,6 milliard, vous deviez, par exemple, ne recruter que 1.400 enseignants et doubler les crédits pour les centres d'animation sportive et la vacation A.S.S.U., je dis tout de suite que je ne serais pas d'accord, pas plus que je ne le serais si les augmentations devaient se produire semblablement sur les titres III et IV et sur les titres V et VI.

Plus qu'un doublement de vos crédits, c'est un changement de politique, de structures et d'orientations qui est nécessaire.

Depuis des années, nous vivons dans la confusion d'un secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports auxquels — pour plus de clarté, sans doute — on a récemment ajouté « les loisirs ». Dans cet amalgame insolite, seules les « finances » s'y retrouvent qui, périodiquement, fusionnent deux chapitres en un seul. La dotation de ce dernier étant toujours plus faible que le total des deux précédents, c'est autant de gagné, et tant pis pour les utilisateurs !

Cette confusion, qui a permis, selon les opportunités politiques, de faire d'abord de ce département un haut-commissariat, puis un secrétariat d'Etat rattaché à l'éducation nationale, ensuite un ministère indépendant, enfin un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, a toujours été source d'inefficacité, de chevauchement de compétences, de conflits d'autorité.

Le tiers temps dans le premier degré, où, en ce qui concerne les activités physiques et sportives, le ministère de l'éducation nationale et votre secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs se renvoient sans cesse la balle, en est un exemple type. Malheureusement, il n'est pas isolé et nous pouvons en relever de nombreux, par exemple la formation des cadres, la recherche, les services universitaires des sports, les activités pré et post-scolaires, les colonies de vacances, les associations culturelles, la gestion des installations, etc.

Ne déclareriez-vous pas récemment, monsieur le secrétaire d'Etat, devant les journalistes, que vous ne voyiez pas très bien ce que vous alliez pouvoir faire dans le domaine de la jeunesse en dehors d'actions ponctuelles et sans lien entre elles ?

Est-il exact que vous allez être obligé d'abandonner la réforme concernant le recrutement des futurs enseignants d'éducation physique et sportive élaborée par votre prédécesseur, simplement parce qu'un membre du cabinet de M. Fontanet bloque cette réforme et a décidé tout seul que les futurs professeurs d'E.P.S.

n'avaient besoin ni d'être formés par l'enseignement supérieur, ni de passer un diplôme d'enseignement universitaire général adapté à leur future mission, ni de se consacrer à une recherche dans leur domaine spécifique.

Et que devient la mise en place des services universitaires et interuniversitaires des activités physiques, sportives et de plein air créés par le décret du 23 décembre 1970 ?

Le conflit d'autorité entre vos services et les présidents d'université, motivé par la circulaire du 31 janvier 1973, est-il enfin réglé ? Est-il exact que, dans un assez grand nombre de cas, bien que ces services ne soient pas en place, les vôtres veuillent l'ignorer et délèguent quand même leurs crédits aux services comptables des universités ?

Toutes ces questions, dont je connais hélas les réponses, je les formule, monsieur le secrétaire d'Etat, pour souligner que, bien au-delà des crédits, nous touchons là au domaine politique de la conception et de l'orientation, les deux choses étant d'ailleurs intimement liées.

Nous nous trouvons, en effet, devant un problème qui dépasse de loin l'application. C'est un problème de civilisation, de cadre de vie.

Fondamentalement, la rénovation du sport français passe sans doute plus par la construction de logements, de villes et d'écoles, qui redonnent à tous nos enfants la possibilité de jouer, que par la nomination de quelques techniciens de haut niveau chargés d'entraîner au maximum de rares champions en puissance.

Pour se développer et s'éduquer, l'enfant, comme tous les petits mammifères, doit jouer. Si, pendant les dix premières années de sa vie, on freine ses virtualités physiques, passé l'âge des acquisitions motrices il est trop tard pour retrouver le potentiel ainsi perdu.

Sur ce point, la séparation du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs du ministère de l'éducation nationale est une erreur fondamentale, qui en fait un organisme croupion du secteur éducatif et, par là même, l'oblige à chercher des justifications dans des domaines qui relèvent de la compétence d'autres ministères.

D'année en année, cette situation confuse et inadaptée permet, sous la forme de crédits globaux, de masquer l'importance réelle des crédits accordés à chacun des secteurs, et, en définitive, permet à la majorité de voter ce budget sans avoir trop mauvaise conscience, puisque sa présentation même permet d'en cacher au pays la dérisoire insuffisance eu égard aux besoins.

Je note aujourd'hui, de la part de mes collègues de la majorité, une analyse plus réaliste de la situation, et leurs propos ont été parfois sévères. J'attends avec curiosité et intérêt le sort qu'ils vont réserver ce soir à votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour nous, socialistes, dont la raison d'être est de donner priorité aux œuvres de vie, donc à l'école laïque et à tout ce qui l'entoure et la prolonge, nous ne saurions nous satisfaire d'allbis.

La formation de l'homme est une et toute partie négligée ou sacrifiée met en cause l'édifice final.

Combien d'inadaptations et de retards scolaires pourraient être évités si la période des acquisitions sensori-motrices était correctement mise à profit !

Faute de cela, les professeurs et les maîtres d'éducation physique et sportive sont contraints à un perpétuel rattrapage avec des moyens matériels le plus souvent insuffisants pour des classes trop nombreuses, composées sur des critères intellectuels et non en vue d'une éducation physique et sportive rationnelle.

Faute d'une perspective d'ensemble et d'un plan résolument tourné vers l'éducation et la culture de tous, comme vos prédécesseurs, vous serez contraint, monsieur le secrétaire d'Etat, au coup par coup, au colmatage des brèches successives.

Ainsi que je le disais déjà l'an passé, c'est la coque du navire qu'il faut reconstruire avant de penser au mât ; notre prestige sportif extérieur ne s'en portera pas plus mal.

Pour moissonner un jour, il faut semer chez chaque petit Français et chaque petite Française le goût de l'hygiène corporelle, de l'effort physique et de l'esthétique dans la joie du mouvement. C'est à cette condition que notre pays deviendra « sportif » et qu'il pourra organiser des loisirs réellement culturels.

Cela exige une révision fondamentale de votre budget et de l'utilisation que vous vous apprêtez à en faire.

C'est pourquoi notre groupe ne peut accepter ce budget, car il s'agit, à la vérité, du devenir de notre jeunesse, de cette jeunesse garante de l'avenir et porteuse de nos espoirs.

C'est au travers de l'éducation physique et du sport — vous le savez — que nos enfants deviendront, par le goût de l'effort et l'apprentissage de la volonté, les hommes et les femmes responsables de demain.

L'affaire est trop grave, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que nous nous associons à une politique qui tend à négliger les véritables valeurs de notre pays et qui veut mettre en équation le développement physique harmonieux de notre jeunesse et la recherche médiocre de je ne sais quelles économies, illusoire et dangereuses pour nos jeunes générations de sportifs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 846) ; (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre (suite) :

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.
Commerce et artisanat.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

MARCEL CHOUVET